

ÉVALUATION A MI-PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU GAL DURANCE PROVENCE

Rapport final d'évaluation



Juillet 2019



BRL ingénierie

1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001
30001 NIMES CEDEX 5

Date du document	25 janvier 2019
Contact	Damien BARRAL – directeur de projet, damien.barral@brl.fr

Titre du document	Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du GAL Durance Provence – Rapport final d'évaluation
Référence du document :	DBAA00476
Indice :	c

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
21/03/2019	a	Rapport intermédiaire – référentiel et bilan objectif	Claire Mornas	Damien Barral
24/05/2019	b	Rapport final d'évaluation	Claire Mornas	Damien Barral
16/07/2019	c	Rapport final d'évaluation corrigé	Claire Mornas	Damien Barral

ÉVALUATION À MI-PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU GAL DURANCE PROVENCE

Rapport final d'évaluation

1	RAPPEL METHODOLOGIQUE	7
2	REFERENTIEL DE L'EVALUATION	10
2.1	LE PROGRAMME LEADER DU GAL DURANCE PROVENCE	10
2.2	AUTRES PROGRAMMES LOCAUX	17
2.3	LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	17
3	BILAN OBJECTIF	19
3.1	ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME	19
3.2	GOVERNANCE DU PROGRAMME	29
3.3	COMMUNICATION ET ANIMATION	35
3.4	RESULTATS ET IMPACTS PREVISIBLES	39
4	ANALYSE EVALUATIVE	44
5	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	57
6	PLAN D' ACTIONS ET PLANNING OPÉRATIONNEL	62
	ANNEXES	63
	Annexe 1. Acteurs rencontrés dans le cadre de l'évaluation	65
	Annexe 2. Note de cadrage pour la révision du système de suivi-évaluation du GAL	68
	Annexe 3. Tableau de bord pour le suivi-évaluation du GAL Durance Provence, issu du travail de reformulation réalisé dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours	76

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Territoires LEADER sélectionnés en PACA pour la programmation 2014-2020	10
Figure 2 : Arbre d'objectifs de la stratégie du GAL Durance Provence.....	12
Figure 3 : Répartition de l'enveloppe FEADER entre les différentes fiches actions (dont 19.3 coopération).....	13
Figure 4 : Illustrations de la composition de la population sur les communes du GAL Durance Provence.....	18
Figure 5 : Répartition des établissements actifs sur le territoire du GAL au 31/12/2015	18
Figure 6 : Evolution de la maquette financière (montant FEADER)	19
Figure 7 : Calendrier d'ouverture des fiches actions.....	20
Figure 8 : Nombre de projets déposés (avant opportunité) lors des phases d'ouverture des FA	20
Figure 9 : Répartition des aides FEADER demandés ou attribués (hors dossiers abandonnés suite au dépôt) et nombre de dossiers correspondants par fiche action.....	23
Figure 10 : Etat d'avancement de la consommation FEADER par fiche action (V2 maquette)	24
Figure 11 : Origine des financements pour les projets engagés et programmés.....	26
Figure 12 : Nombre de projets concernant les communes du GAL (hors abandon) – Les projets concernant plusieurs communes sont comptabilisés plusieurs fois.....	28
Figure 13 : Etat d'avancement des dossiers (nombre de dossiers)	30
Figure 14 : Taux de présence des collèges public et privé du CoProg.....	33
Figure 15 : Répartition des supports de communication réalisés par type de public cible.....	35
Figure 16 : Nombre et type d'actions de communication menées par le GAL	36
Figure 17 : Résultats et impacts attendus par la mise en œuvre du programme LEADER Durance Provence.....	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Vision générale du contenu des fiches actions	14
Tableau 2 : Avis donnés en opportunité	21
Tableau 3 : Consommation de la maquette FEADER par fiche action	22
Tableau 4 : Objectifs de paiement cumulés par année et état de mobilisation de l'enveloppe FEADER	24
Tableau 5 : Caractéristiques financières des projets déposés – montants fiches projets (hors abandons).....	25
Tableau 6 : Comparaison des effets levier des programmes européens.....	26
Tableau 7 : Type de porteur ayant déposé un dossier (hors abandons)	27
Tableau 8 : Caractéristiques financières des dossiers déposés (hors abandons) par type de porteur.....	27
Tableau 10 : Type d'actions prévues par les projets programmés et en cours d'instruction.....	28
Tableau 11 : Délais de traitement des dossiers et nombre de dossiers concernés	30
Tableau 12 : Types de supports de communication élaborés et thématiques	35
Tableau 13 : Type d'actions d'animation réalisées et nombre estimé de participants	37
Tableau 14 : Type de participants aux actions d'animation réalisées et nombre estimé de participants	37
Tableau 15 : Comparaison des cibles et des prévisions de réalisations des projets programmés et en cours d'instruction pour le GAL.....	40
Tableau 16 : Récapitulatif des projets programmés et en cours d'instruction par fiche action	42
Tableau 17 : contribution espérée des projets programmés et en cours d'instruction aux résultats attendus (cf. stratégie GAL).....	43
Tableau 18 : Comparaison des niveaux d'engagement et de paiement FEADER pour la mesure LEADER	50



1 RAPPEL METHODOLOGIQUE

OBJECTIFS ET ATTENTES DE L'ÉVALUATION

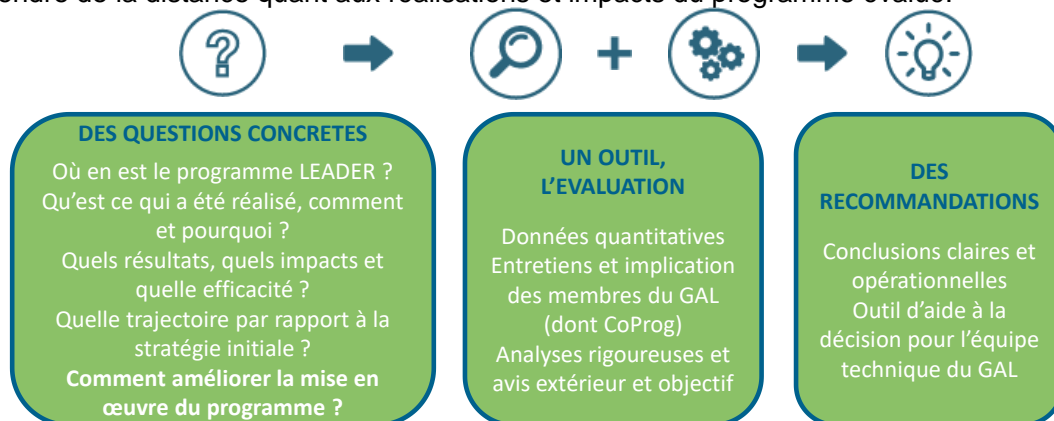
Les objectifs de cette évaluation à mi-parcours sont les suivants :

- **Prendre du recul et faire un bilan de la première moitié de la programmation LEADER** du GAL Durance Provence (stratégie, mise en œuvre – consommations, programmation, réalisation, impacts, etc.) ;
- Identifier les **points forts et les points faibles** rencontrés lors de cette période, ainsi que la plus-value du programme, afin de **proposer des axes d'améliorations ou des réorientations** pour la fin de la programmation et engager la réflexion quant à la prochaine programmation ;
- Disposer d'éléments pour **mieux communiquer sur la stratégie LEADER** (intérêts et impacts de la démarche) et **impliquer les acteurs du territoire** ;
- Contribuer à la réflexion sur les **questions d'évaluation régionales liées au RAMO** ;
- **Apporter un soutien pour le système de suivi-évaluation** des GAL, notamment en ce qui concerne les outils mis à disposition par la Région et le RRR.

LA DEMARCHE DE L'ÉVALUATION

Une évaluation revient à se poser des questions sur une politique publique, à y répondre en exploitant des données quantitatives (actions réalisées, budgets dépensés, effets éventuels sur le territoire, etc.) et qualitatives (entretiens avec les parties prenantes impliquées...), et enfin à y répondre afin d'émettre des recommandations opérationnelles.

L'évaluation est un outil d'aide à la décision pour le maître d'ouvrage, permettant d'éclairer l'action publique. Cet outil apporte un point de vue extérieur et une connaissance objectivée, permettant de prendre de la distance quant aux réalisations et impacts du programme évalué.



LES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

Une évaluation suit 4 étapes successives permettant de cadrer et rationaliser l'analyse réalisée :

- **Référentiel de l'évaluation et questions évaluatives**

Cette étape vise à préciser l'objet de l'évaluation, en l'occurrence le programme LEADER. On décrit le contexte du programme évalué (évolutions successives) le programme lui-même.

Ces éléments permettent de mettre en évidence des questions d'évaluation qui correspondent à des questions spécifiques que se pose le maître d'ouvrage, auxquelles devront répondre l'évaluation, et qui guideront l'analyse. Ces dernières complètent les critères d'évaluation classiques (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impacts).



■ Bilan objectif

Cette première étape de l'évaluation à proprement parler s'appuie sur l'établissement d'une « photographie » du programme évalué (réalisations du programme, évolution des éléments de contexte, etc.). Des faits objectifs sont mis en évidence et permettent de tirer le bilan de la politique évaluée, sans polémique ni jugement.

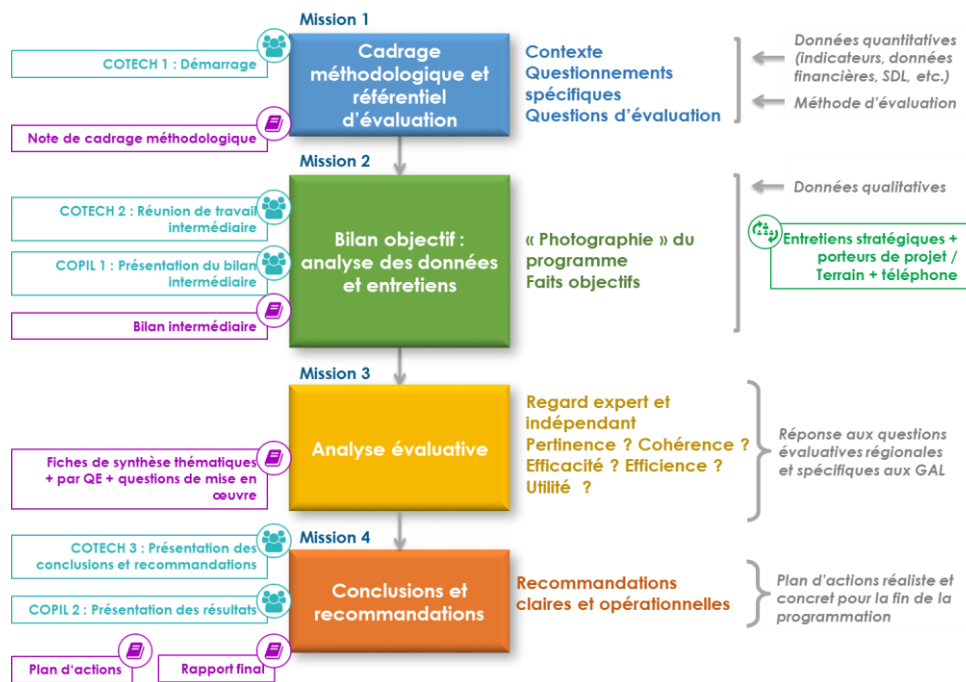
■ Analyse évaluative

Cette étape est le cœur de l'évaluation : à partir du bilan objectif et du référentiel, l'évaluateur porte un jugement neutre et objectif sur le programme considéré. Il met en évidence les points forts et les points faibles du programme, essaye d'apporter des éléments de réponse à ces constats, et répond aux critères et aux questions d'évaluation.

■ Recommandation et conclusions

Cette partie représente la finalisation de l'évaluation : des conclusions argumentées sont données, auxquelles sont accolées des recommandations claires et opérationnelles.

Le schéma ci-dessous présente l'articulation entre ces étapes de l'évaluation et le déroulé de l'étude.



LES LIMITES DE L'ÉVALUATION

Une évaluation demande une grande rigueur dans l'analyse des réalisations et des résultats et nécessite de s'appropriier pleinement le contexte pour tirer des conclusions adaptées et justifiées.

Ainsi, certains points peuvent perturber le processus d'évaluation ou la formulation des conclusions elles-mêmes :

- **Le peu de temps disponible** pour la rencontre des acteurs n'a pas forcément permis de voir assez longuement tous les acteurs. En effet, la vision du programme au moment de l'évaluation repose à la fois sur l'exploitation de données quantitatives, mais également de données qualitatives, indispensables pour évaluer des aspects moins formels de la mise en œuvre du programme (fonctionnement des instances, qualité de l'accompagnement...).



- **Le niveau d'avancement du programme au moment de l'évaluation** (en l'occurrence, aucun projet fini) n'a pas permis d'analyser les résultats et encore moins les impacts du programme sur le territoire. De plus, aucun indicateur de suivi des résultats et des impacts n'est pour l'instant suivi par le GAL (très peu de cibles fixées non plus), ce qui ne permettrait pas de justifier quantitativement les résultats et les impacts, quand bien même l'état d'avancement du programme le permettrait. Cette lacune concernant les indicateurs de suivi des résultats et impacts constitue d'ailleurs un des constats du GAL à l'origine de la présente évaluation. Tout comme les indicateurs de suivi du GAL, ces éléments font partie des attentes du GAL quant aux recommandations de l'évaluation.
- **La disponibilité et de la qualité des données au moment de l'évaluation** est limitante pour la réalisation d'une analyse la plus exhaustive et fine possible. Ainsi, les tableaux de suivi des projets se sont révélés incomplets (date de conventionnement ou de dépôt par exemple), pas à jour, parfois incohérents (colonne « total projet demandé ») et difficilement lisibles par un évaluateur extérieur. D'autres informations se sont également révélées difficilement accessibles (par exemple, nature des actions du projet, création d'emplois prévus par le porteur de projet, impacts attendus du projet, etc.), allongeant et alourdissant le travail de l'évaluateur.



2 REFERENTIEL DE L'ÉVALUATION

2.1 LE PROGRAMME LEADER DU GAL DURANCE PROVENCE

PRESENTATION GENERALE DU GAL DURANCE PROVENCE

Territoire rural organisé autour de 3 principaux centres urbains (Château-Arnoux Saint-Auban, les Mées et Peyruis), le GAL Durance Provence fait partie des nouvelles candidatures à la démarche LEADER pour la programmation 2014-2020.

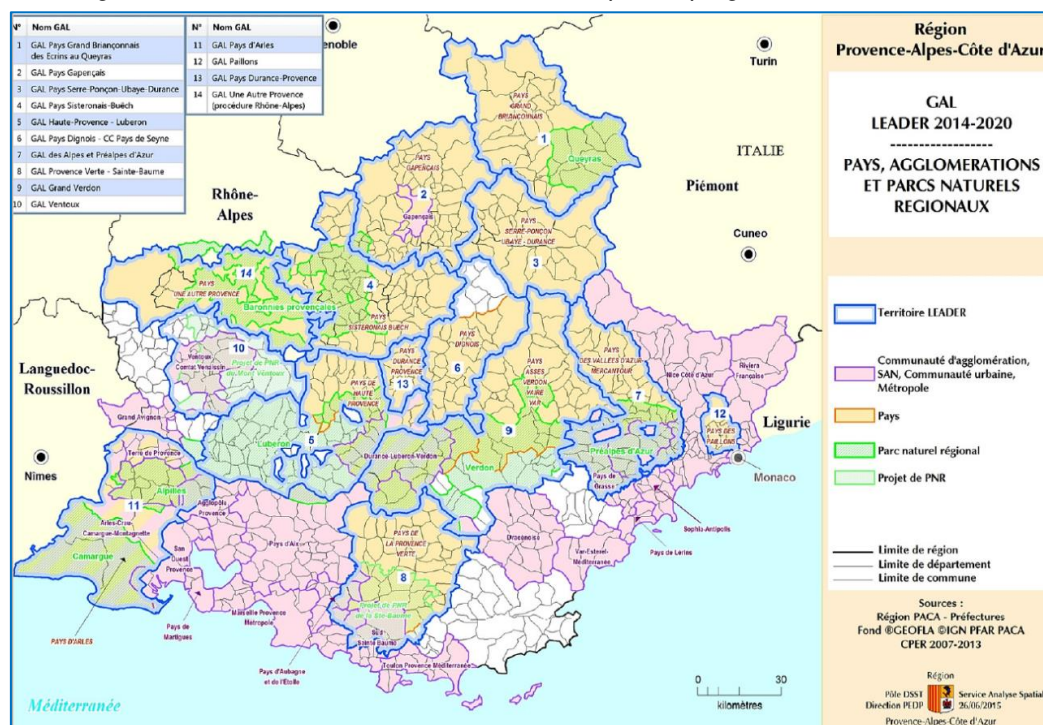
Le périmètre du GAL correspond à l'ex Pays Durance Provence. Il s'étend sur 2 intercommunalités : originellement la Communauté de Communes Lure Vançon Durance (CCLVD) et la Communauté de Communes Moyenne Durance (CCMD), remplacées respectivement par la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) et la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA).

Initialement porté par le Pays Durance Provence, le GAL est porté depuis le 1^{er} janvier 2017 par Provence Alpes Agglomération, suite à la fusion des Communautés de Communes de la zone.

Elaborée fin 2014, sa candidature a été validée en 2015, avec un objectif de « renouvellement du modèle économique et social basé sur l'environnement et la culture ». Le GAL Durance Provence a ainsi pu rejoindre les 12 autres territoires LEADER sélectionnés dans la région PACA.

Ce GAL s'étend sur 304 km² et compte une population de 20 886 habitants. Ce territoire est un des plus petits GAL de la région PACA.

Figure 1 : Territoires LEADER sélectionnés en PACA pour la programmation 2014-2020



Source : <https://europe.maregionsud.fr/que-fait-leurope-dans-ma-region/fonds-europeens-structuraux-et-dinvestissement-2014-2020/feader/leader-2014-2020/>

Les acteurs répartis sur les 14 communes du territoire de ce GAL peuvent avoir accès à l'enveloppe de 1 999 468,23 € attribuée par le FEADER pour la programmation 2014-2020. Cela représente plus de 3,3 millions d'euros d'aides publiques en intégrant les cofinancements (Région, Département, etc.), soit plus de 2,8 millions d'euros de projets pour le territoire.



HISTORIQUE DU GAL

Bien que nouveau territoire LEADER, le territoire bénéficie d'une bonne cohérence territoriale issue de l'ancien Pays Durance Provence et d'une habitude de travailler ensemble.

La vie du GAL a été marquée par un changement de structure porteuse. En effet, les réformes territoriales récentes ont mené à la fusion de communautés de communes et à la création de l'agglomération Provence Alpes Agglo (PAA), qui est devenue en 2017 structure porteuse du GAL à la place du Pays.

Ces changements ont assez peu affecté le fonctionnement du GAL (pas de discontinuité dans l'équipe technique par exemple).

LA STRATEGIE DU GAL

L'élaboration de la stratégie du GAL et le dépôt de sa candidature se sont appuyées sur de nombreuses séances de concertations (ateliers thématiques, séminaire d'information, contributions écrites, groupes de travail...) qui se sont déroulées entre septembre et novembre 2014. Ces événements ont permis de dresser un diagnostic partagé du territoire et de proposer des orientations et fiches actions. 104 fiches projets ont par ailleurs été rédigées par les acteurs du territoire, témoins de leur volonté d'engagement. Ces événements ont regroupé de nombreux participants issus à la fois de la société civile locale, des représentants des structures publiques locales, des acteurs privés, etc.

Les enjeux suivants sont ressortis comme centraux :

- **Le renouvellement et la diversification du tissu économique**, pour que la source d'activité s'élargisse autour d'Arkema (entreprise chimique), en renforçant notamment les entreprises dans des domaines porteurs (ESS, agriculture durable, croissance verte, économie circulaire et déchets) et en développant l'offre touristique « culture-nature ». Le projet « Vallée des énergies nouvelles » est également vu comme un tremplin potentiel pour le développement d'activités.
- **La construction d'un territoire solidaire**, en intégrant les situations socioéconomiques des plus fragiles et en œuvrant pour une offre de services sociale, sanitaire et culturelle accessible pour l'ensemble du territoire.

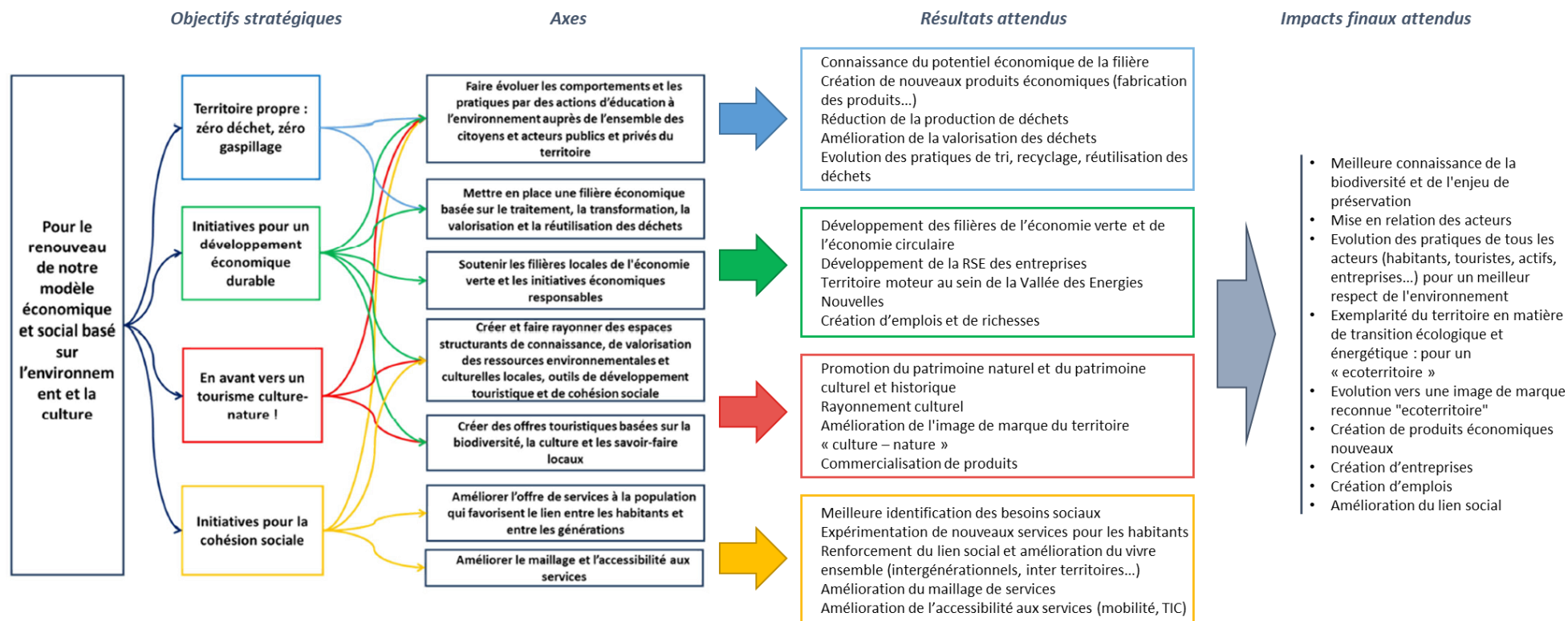
Ce processus a donné lieu à l'établissement d'une stratégie orientée vers « **le nouveau du modèle économique et social basé sur l'environnement et la culture** ». Ce modèle promeut une économie de proximité, verte et circulaire.

La stratégie du GAL s'articule autour de 4 objectifs stratégiques, déclinés en 7 axes qui correspondent aux fiches actions, auxquelles vient s'ajouter une fiche coopération (voir figure suivante).

Ces dernières ont été ouvertes par appel à proposition, puis par appel à projet.



Figure 2 : Arbre d'objectifs de la stratégie du GAL Durance Provence

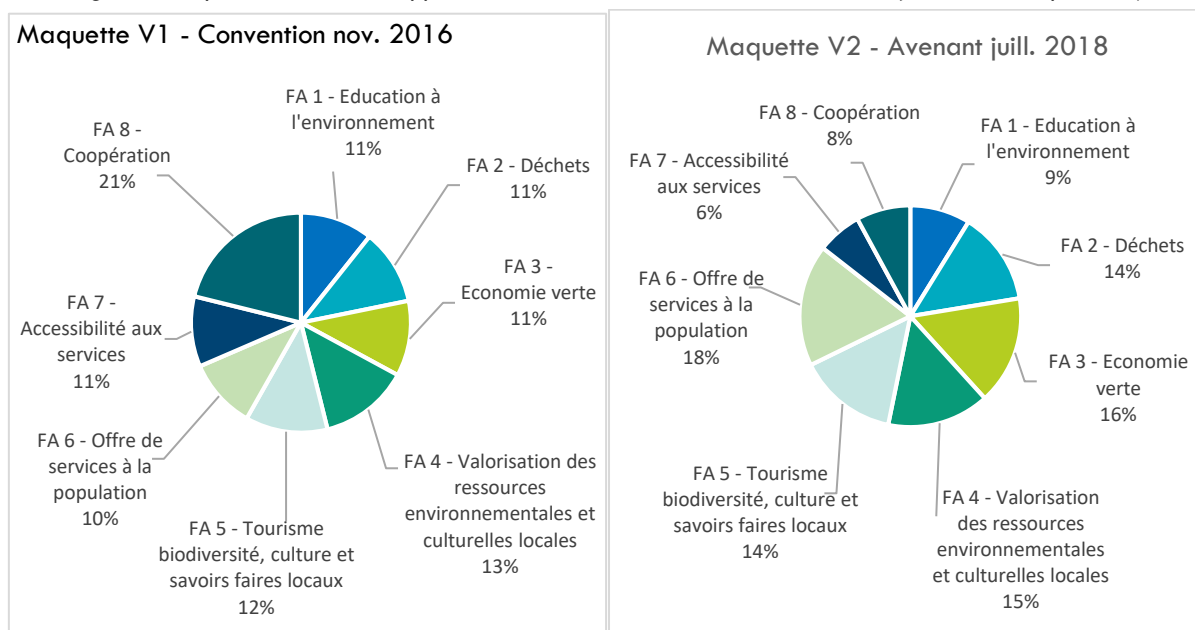


Source : Candidature du GAL Durance Provence, décembre 2014



La répartition de l'enveloppe est présentée dans le graphe ci-après (répartition initiale et première révision).

Figure 3 : Répartition de l'enveloppe FEADER entre les différentes fiches actions (dont 19.3 coopération)



Source : Convention GAL Durance Provence, 3 novembre 2016 ; Avenant n°2, 3 juillet 2018

Notons qu'une autre révision de la maquette financière a été réalisée fin 2018, mais n'a pu être intégrée à la présente évaluation, car indisponible à ce moment-là.



Tableau 1 : Vision générale du contenu des fiches actions

Fiche action	Type d'actions soutenues	Bénéficiaires éligibles	Montant min/max dépenses éligibles	Montant FEADER prévisionnel (1 ^{ère} version – déc. 2014))	Montant FEADER prévisionnel (version révisée juill. 2018)	Montant total prévisionnel (financement public + part privée) (1 ^{ère} version)
FA 1 – Education à l'environnement	Actions de sensibilisation, de formation-action et de partage pour de meilleures pratiques environnementales, activités et événements pédagogiques, projets environnementaux partenariaux, supports de sensibilisation (travaux, équipements et aménagements).	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales et leurs groupements ; - Etablissements publics ; - Chambres consulaires ; - Etablissements publics ou privés agréés de formation - Associations loi 1901 ; 	8 000 – 150 000	162 000,00	133 238,24	300 000
FA 2 – Déchets	Equipements, aménagements, travaux, accompagnement pour la gestion des déchets (tri, méthanisation, compostage, recyclage, etc.) et actions de communication et d'animation liées	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises de moins de 250 salariés (microentreprises, TPE, PME) ; - Sociétés coopératives : coopératives d'entreprises, coopératives de production, sociétés coopératives d'intérêt collectif, sociétés coopératives et participatives, coopératives d'activité et d'emploi ; 		168 000,00	205 849,87	311 111
FA 3 – Economie verte	Equipements et autres investissements pour le soutien et le développement des filières locales, la création d'entreprises, animation et actions de communication en lien avec l'économie responsable, mise en place de la RSO	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes physiques et morales : artisans, commerçants, artisans-commerçants, exploitants agricoles, hébergeurs touristiques, autoentrepreneurs, artistes. 		168 000,00	240 116,05	311 111
FA 4 – Valorisation des ressources environnementales et culturelles locales	Etudes de marché, d'opportunité et de faisabilité, communication, animation, équipements et travaux d'aménagement pour la mise en valeur des ressources environnementales et/ou culturelles et/ou historique et/ou touristique et/ou social, pour la création d'espaces de connaissance	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales et leurs groupements ; - Etablissements publics ; - Office de tourisme - Associations loi 1901 ; - Entreprises de moins de 250 salariés (microentreprises, TPE, PME) ; 		199 800,00	226 116,67	370 000

FA 5 – Tourisme biodiversité, culture et savoirs locaux	Création, conception et élaboration d'offres touristiques (dont valorisation biodiversité, culture, savoirs faires locaux) : études, travaux, aménagements et communication liés, commercialisation de produits locaux, animation des réseaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Sociétés coopératives : coopératives d'entreprises, coopératives de production, coopératives d'activité et d'emploi ; - Personnes physiques et morales : artisans, commerçants, artisans-commerçants, exploitants agricoles, hébergeurs touristiques, autoentrepreneurs, artistes. 		183 100,00	220 138,19	339 074
FA 6 – Offre de services à la population	Investissements, études préalables, animation et accompagnement pour la mise en place ou l'amélioration des services et lieux de vie pour les habitants, travaux et aménagements liés aux projets	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales et leurs groupements ; - Etablissements publics ; - Etablissements publics ou privés agréés de formation - Associations loi 1901 ; 		156 100,00	269 245,60	289 074
FA 7 – Accessibilité aux services	Accompagnement, animation, communication, équipements et travaux pour la mise en place d'opérations visant à améliorer le maillage et l'accessibilité aux services (accès aux lieux touristiques, services et pôles d'emploi, services locaux mobiles – mobilité inversée, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises de moins de 250 salariés (microentreprises, TPE, PME) ; - Sociétés coopératives : coopératives d'entreprises, coopératives de production, coopératives d'activité et d'emploi ; - Personnes physiques et morales : artisans, commerçants, artisans-commerçants, exploitants agricoles, hébergeurs touristiques, autoentrepreneurs, artistes. 		156 600,00	98 795,53	290 000
FA 8 – Coopération	Projets de coopération interterritoriale ou transnationale avec plusieurs territoires répondant à la stratégie du GAL Durance Provence et s'inscrivant dans les axes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Territoire écocitoyen - Territoire propre, zéro déchet et zéro gaspillage - Territoire à l'économie durable - Territoire au tourisme culture-nature - Territoire solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Organismes publics - Associations - Groupement de partenaires locaux publics et privés - GAL 		319 868,23	119 968,09	592 348

* montant FEADER après révision de la maquette



LES INSTANCES DU GAL

Selon la convention tripartite du GAL, la gouvernance du GAL est assurée par :

- **Un Comité de Programmation (CoProg)**, instance de décision (programmation et stratégie), chargée notamment d'examiner les projets proposés et d'engager les crédits FEADER en accord avec la stratégie et les principes de LEADER, ainsi qu'assurer un suivi de l'avancement financier et opérationnel des projets.

Le Comité de Programmation est constitué à 49% par un collège public et à 51% par un collège privé (36 membres dont la moitié de suppléants). Par soucis de représentativité du territoire, les membres du collège privé sont répartis par secteur (Environnement, Tourisme, Economie, entreprise et ESS, Culture et Patrimoine, Cohésion sociale).

La convention prévoit *a minima* 4 réunions du CoProg par an. Dans les faits, le CoProg s'est réuni plus souvent (11 réunions en 2016, 6 en 2017 et 9 en 2018).

- Une **Commission Suivi-évaluation** issue du CoProg, qui suit les travaux d'évaluation et éventuellement les bilans annuels du GAL.

Bien que non prévues dans la convention du GAL, le GAL Durance Provence dispose de 2 commissions thématiques supplémentaires, réunies à la demande :

- Une **Commission Communication**, surtout active en 2016-2017, chargée de travailler sur la stratégie de communication du GAL (notamment identité visuelle, création de supports de communication...);
- Une **Commission Coopération**, chargée de préparer l'ouverture de la fiche action 8 relative aux actions de coopération.

- **Un Comité de Pilotage**, réunissant annuellement le CoProg pour un bilan de l'année passée ;

- **Un Comité Technique**, chargé de donner des avis consultatifs sur la faisabilité technique, juridique, financière et administrative des dossiers au préalable de chaque CoProg en opportunité.

Dans la candidature, il était prévu qu'il soit composé de techniciens du Pays, de partenaires locaux et d'experts (Chambres consulaires Etat, CG, etc.). Dans les faits, ce comité n'est pas formalisé et les avis consistent à des consultations des agents de PAA ou d'autres structures compétentes selon la thématique concernée (Office de tourisme, Chambres consulaires, Préfecture, etc.).

- **Un Comité des Financeurs**, instance obligatoire réunie avant la sélection et le vote des projets par les co-financeurs et le CoProg, afin d'acter le financement des projets adoptés en opportunité. Il est composé d'élus représentants le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les EPCI et autres institutions pouvant apporter un cofinancement aux projets) ;

- **Une Assemblée Générale**, dont la tâche est de suivre et d'animer la démarche au fil du temps. Composée de membres du CoProg, du Comité technique et d'autres acteurs, il est prévu qu'elle se réunisse une fois par an. Dans les faits, la première assemblée générale a eu lieu en 2018

Ces 4 instances sont complétées par une équipe technique de 2 ETP chargés de la gestion et de l'animation du GAL. Lors de la candidature, il était envisagé que l'équipe technique soit appuyée par un 3^{ème} ETP (directrice du Pays Dignois à 30% minimum et recrutement pour appui ponctuel, par exemple sur la communication ou le suivi-évaluation). Ce 3^{ème} ETP est actuellement en partie couvert par des agents de la structure porteuse.

A noter que la région PACA a fait le choix que la gestion de LEADER soit déléguée aux GAL, qui se retrouvent donc être organismes intermédiaires. Contrairement à la majorité des autres régions en France, c'est donc le GAL qui est responsable de la gestion et de l'instruction du programme LEADER.



2.2 AUTRES PROGRAMMES LOCAUX

Une **Charte de Cohésion Sociale** a été mise en place précédemment pour le territoire Durance Provence. Ses objectifs opérationnels sont les suivants :

- Facilite l'émergence de filières d'emplois locales et les conditions d'accès à l'emploi,
- Accompagner le vieillissement de la population,
- Renforcer le bien être local et l'accueil des populations nouvelles.

La stratégie LEADER est cohérente avec les objectifs de cette charte. En particulier, la fiche action 6 (améliorer l'offre de services à la population qui favorisent le lien entre les habitants et les générations) vise à favoriser la mise en œuvre de cette Charte.

D'autres programmes sont également actifs sur ce territoire : Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), programmes rattachés aux lignes de crédit CPER, FEDER, FEADER, POIA, ALCOTRA.

Le **programme Espace Valléen**, qui soutient les projets de développement touristique, a été élaboré en parallèle de l'élaboration de la candidature LEADER du GAL Dignois, dans une logique de cohérence et de complémentarité. Le programme Espace Valléen a ainsi été orienté préférentiellement vers les projets d'investissements et a de ce fait attiré plus de porteurs publics.

La **stratégie de développement et de marketing touristique**, portée par PAA, a été validée en octobre 2018. Elle met en avant les atouts touristiques du territoire et détermine un plan d'actions pour améliorer la visibilité et l'attractivité du territoire, centré autour de 3 destinations clefs (« HAUTE PROVENCE », « VERDON » et « PUREALPES »).

Plusieurs documents de planification territoriale ont également été lancés récemment (PCAET, SCOT et PLH), dans l'objectif de construire la cohérence territoriale de la jeune agglomération PAA.

2.3 LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

UN PETIT TERRITOIRE A LA POPULATION RELATIVEMENT REPARTIE

Le territoire du GAL couvre 304 km² et regroupe 20 886 habitants (INSEE, 2017). Contrairement à d'autres GAL (comme par exemple le GAL Dignois), ce territoire ne dispose pas de ville importante, Château-Arnoux-Saint-Auban totalisant un peu plus de 5 000 habitants (en comparaison, près de 17 000 habitants pour Digne les Bains dans le territoire limitrophe du GAL Dignois).

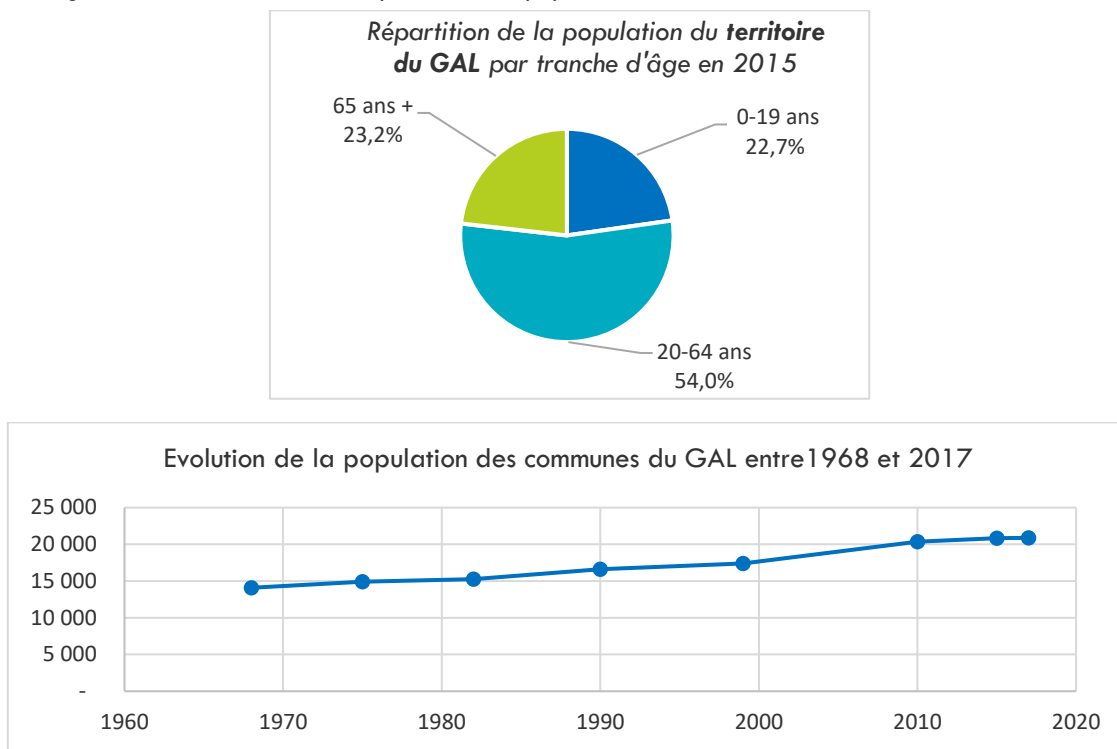
La population dans le territoire est relativement équilibrée, bien que marquée par une forte ruralité. Trois communes enregistrent une densité de population légèrement supérieure : Château-Arnoux-Saint-Auban, L'Escale et Les Mées.

La population du territoire se caractérise par :

- Une croissance constante de la population depuis les années 70, mais en stabilisation depuis 2010 (+ 2.5% entre 2010 et 2017) ;
- Une répartition équilibrée homme/femme ;
- Une population plus âgée que la moyenne française, avec 23 % de la population du GAL de plus de 65 ans pour une part de 19 % à l'échelle nationale ;
- Un taux de chômage assez faible (12% de la population de 15-64 ans) et 74 % d'actifs parmi cette même tranche d'âge.



Figure 4 : Illustrations de la composition de la population sur les communes du GAL Durance Provence



Source : INSEE

UN CONTEXTE DE DEPRISE ECONOMIQUE

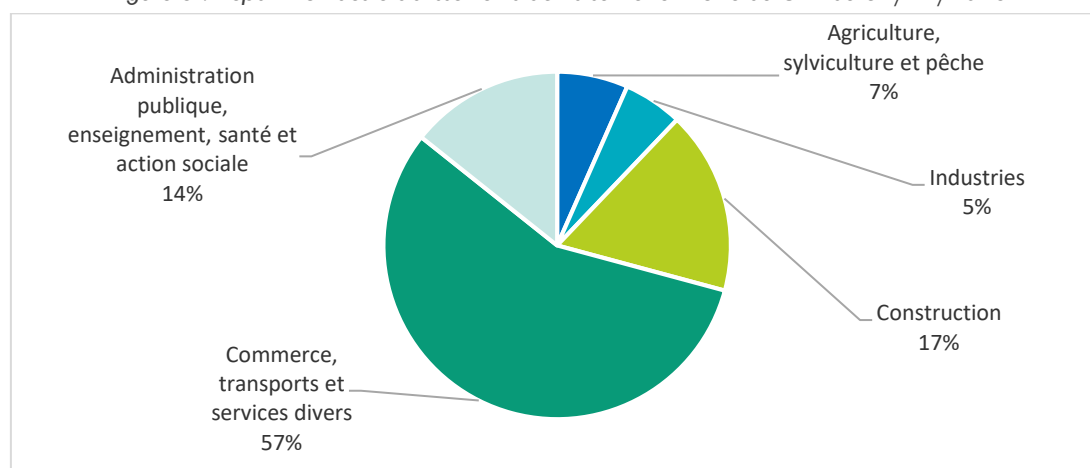
18

Suite à la diminution de l'activité de l'entreprise chimique Arkema, le territoire subit une déprise économique depuis plusieurs années.

Le territoire est marqué par une prépondérance des activités liées aux services (plus de la moitié des établissements actifs en 2015), suivies par les secteurs de la construction et administratif.

Les activités agricoles et industrielles sont marginales.

Figure 5 : Répartition des établissements actifs sur le territoire du GAL au 31/12/2015



Source : INSEE

3 BILAN OBJECTIF

3.1 ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

L'état d'avancement du programme est pris, sauf indication contraire ponctuelle, au 31/12/2018. Aucun dossier n'ayant encore été payé et une partie des dossiers étant toujours en cours d'instruction, on considèrera pour l'analyse également les dossiers « en cours » (programmés + en cours d'instruction, hors avis défavorables et abandons).

UNE REVISION DE LA MAQUETTE POUR MIEUX S'ADAPTER AUX PROJETS DEPOSES

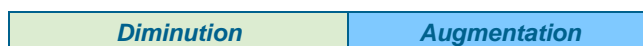
Suite aux premières vagues de dépôt de dossiers et afin de s'adapter au mieux à la mobilisation des différentes fiches actions, la maquette financière a été revue le 7 juillet 2018, par avenant à la convention du GAL.

Les évolutions ont principalement consisté à réorienter une partie de l'enveloppe de la fiche action coopération (TO 19.3) vers les autres fiches actions. Les fiches actions 1 (éducation à l'environnement) et 7 (accessibilité des services) ont également vu leur enveloppe réduite.

Notons qu'une autre révision de la maquette financière a été réalisée fin 2018. La répartition de cette maquette n'était pas disponible au moment de l'évaluation et n'a donc pas pu être prise en compte.

Figure 6 : Evolution de la maquette financière (montant FEADER)

Fiches actions	Convention (déc 2014)		Avenant n°2 (juill. 2018)	
FA 1 - Education à l'environnement	162 000,00	8%	133 238,24	7%
FA 2 - Déchets	168 000,00	8%	205 849,87	10%
FA 3 - Economie verte	168 000,00	8%	240 116,05	12%
FA 4 - Valorisation des ressources environnementales et culturelles locales	199 800,00	10%	226 116,67	11%
FA 5 - Tourisme biodiversité, culture et savoirs faire locaux	183 100,00	9%	220 138,19	11%
FA 6 - Offre de services à la population	156 100,00	8%	269 245,60	13%
FA 7 - Accessibilité aux services	156 600,00	8%	98 795,53	5%
FA 8 - Coopération	319 868,23	16%	119 968,09	6%
Animation 19.4	486 000,00	24%	486 000,00	24%
TOTAL	1 999 468,23			



Source : convention du GAL et avenant n°2

PLUSIEURS VAGUES D'APPELS A PROPOSITIONS, PUIS D'APPELS A PROJETS

En début de programmation, le choix a été fait d'ouvrir les fiches actions par appel à proposition (AP). Cette ouverture a eu lieu alors que les outils de gestion n'étaient pas encore utilisables. La décision d'ouvrir quand même rapidement les fiches actions répondait à l'attente forte du territoire (validation de la candidature et conventionnement du GAL longs).

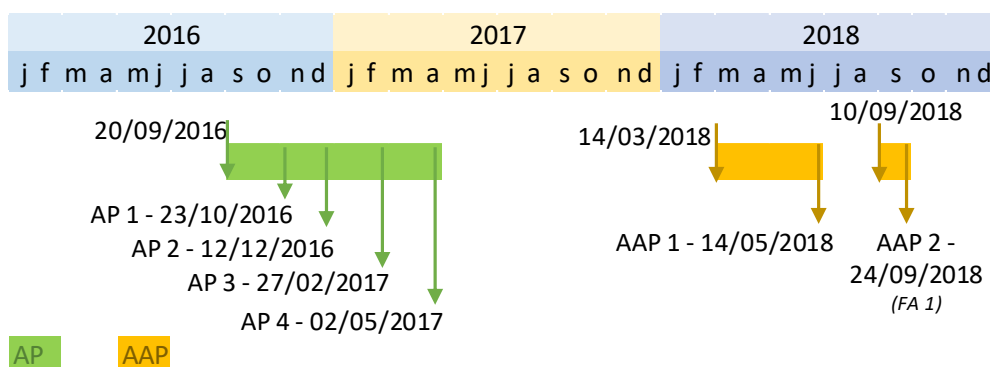
Dans le contexte d'une première candidature LEADER de ce territoire, une ouverture par AP permettait de ne pas limiter le dépôt de dossiers, les différentes dates butoir de l'appel à proposition permettant de rythmer les dépôts.



La deuxième moitié de 2017 a vu une longue période sans aucune fiche projet ouverte, cette période marquant le transfert de structure porteuse et le temps nécessaire au traitement des premiers dossiers déposés (dont rattrapage du retard pris à cause de la mise en place tardive des outils de gestion).

Afin de mieux gérer la répartition de l'enveloppe entre les différentes FA et de permettre des transferts de budget entre FA, les FA ont ensuite été ouvertes par appel à projets (AAP). Un premier AAP ouvert sur l'ensemble des fiches en 2018 a été complété par un deuxième AAP ouvert uniquement sur la FA 1 pour permettre le dépôt de quelques dossiers en retard.

Figure 7 : Calendrier d'ouverture des fiches actions



Source : tableaux de suivi du GAL Durance Provence

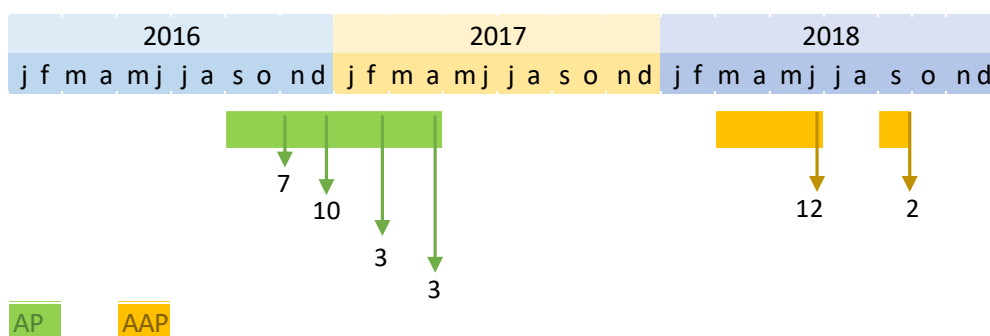
APERÇU DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

De nombreux projets déposés

Malgré le peu de communication réalisée pour l'ouverture des appels à propositions en 2016-2017, le programme LEADER a bénéficié de l'émulation provoquée par l'élaboration de la candidature. L'équipe technique du GAL a rencontré de nombreuses personnes intéressées par LEADER (une cinquantaine de personnes entre 2016 et 2017) et de nombreux dossiers ont été déposés.

En tout, 37 dossiers ont été évalués en opportunité (respectivement 23, 12 et 2 pour les ouvertures successives des FA par AP en 2016-2017 et AAP 1 et 2 en 2018), **pour 26 dossiers finalement déposés** (dossiers non déposés en raison de problèmes de trésorerie, de projet pas assez abouti, avis défavorable, etc.).

Figure 8 : Nombre de projets déposés (avant opportunité) lors des phases d'ouverture des FA



Source : tableaux de suivi du GAL Durance Provence

Des rencontres bilatérales ont été organisées par l'équipe technique avec des potentiels porteurs de projet qui n'ont pas déposés pour en connaître les raisons. La complexité des financements LEADER et la disponibilité d'autres modes de subvention ont été avancés comme explications.



Un Comité de Programmation peu sélectif

Le Comité de Programmation n'affiche pas de stratégie établie pour la sélection des projets (gros/petit projet, porteur public/privé...). Les membres du Comité de Programmation s'appuient sur la fiche projet, l'avis technique, et les critères de la grille d'opportunité (conformité avec la stratégie du GAL, éco-responsabilité de la structure, pertinence du projet dans le territoire, impact prévisible sur le territoire, respect des caractéristiques LEADER – innovation, partenariat – robustesse du projet/structure).

Sur les 37 dossiers passés en opportunité, seuls 2 avis défavorables ont été émis par le CoProg en opportunité.

Tableau 2 : Avis donnés en opportunité

Avis en opportunité	Nombre de dossiers	Dont abandon après
Défavorable	2	2
Favorable sous réserve	7	2
Favorable	28	5
TOTAL	37	9

Cette faible sélectivité apparente du Comité de Programmation peut cependant être nuancée :

- Par le cadrage réalisé en amont par l'équipe technique (rencontres préalables avec les porteurs de projet), qui constitue un premier filtre, et permet d'écartier les projets clairement en dehors de la stratégie du GAL, inéligibles, ne disposant pas d'avance de trésorerie suffisante, pas assez aboutis, etc. ;
- Par l'émission de réserves pour certains dossiers lors du passage en opportunité, visant la précision et l'amélioration des projets (plan de financement, caractère innovant ou écoresponsable à justifier, coordination ou partenariats...).
- Par la volonté de créer de l'émulation pour une première programmation de LEADER sur ce territoire et de ne pas être trop sévère dans la sélection.

Il ne semble pas y avoir d'anticipation de la gestion globale de l'enveloppe pour la fin de la programmation, ce qui n'apparaît finalement pas très problématique vu le retard pris dans la programmation et le niveau de consommation actuel de l'enveloppe.

Un tiers des dossiers déposés abandonnés en cours de processus

Sur les 37 dossiers passés en opportunité, on constate qu'environ un tiers des dossiers (11) n'a pas eu de suite :

- 1 projet inéligible – ce qu'il aurait été préférable de noter avant passage en opportunité ;
- 2 projets ayant eu un avis d'opportunité défavorable en CoProg ;
- 7 projets ayant été abandonnés pour diverses raisons (complexité et délais de LEADER, problèmes personnels, etc.) ;
- 1 projet n'ayant pas déposé de formulaire, mais faisant l'objet d'une autre demande suite à des modifications.

L'équipe technique formule sa crainte de ne pas réussir à avoir assez de dépôt de projets jusqu'à la fin de la programmation et ne pas réussir à consommer l'intégralité de l'enveloppe allouée au territoire. En effet, les délais d'obtention des subventions, la complexité du processus LEADER, la nécessité de solidité financière du bénéficiaire représentent des freins pour les porteurs potentiels.

Une consommation plutôt en retard

En considérant les 16 projets programmés, le GAL Durance Provence a consommé 47 % de son enveloppe (hors coopération et animation 19.4).



Cette consommation peut être relativisée en considérant les nombreux dossiers en cours de traitement. En effet, l'intégration des dossiers déposés (formulaire) porte le taux de consommation de l'enveloppe à près de 70% (consommation théorique).

Tableau 3 : Consommation de la maquette FEADER par fiche action

Fiche action	Dossiers déposés (Montant FEADER demandé + attribué)	Maquette V1		Maquette V2	
		Montant FEADER prévisionnel	% consommation	Montant FEADER prévisionnel	% consommation
FA 1 - Education à l'environnement	91 052,85	162 000,00	56,2%	133 238,24	68,3%
FA 2 - Déchets	155 553,34	168 000,00	92,6%	205 849,87	75,6%
FA 3 - Economie verte	125 679,52	168 000,00	74,8%	240 116,05	52,3%
FA 4 - Valorisation des ressources environnementales et culturelles locales	154 000,14	199 800,00	77,1%	226 116,67	68,1%
FA 5 - Tourisme biodiversité, culture et savoirs faires locaux	181 057,72	183 100,00	98,9%	220 138,19	82,2%
FA 6 - Offre de services à la population	216 612,83	156 100,00	138,8%	269 245,60	80,5%
FA 7 - Accessibilité aux services	40 198,57	156 600,00	25,7%	98 795,53	40,7%
total (hors FA 8)	964 154,97	1 193 600,00	80,8%	1 393 500,15	69,2%
FA 8 - Coopération	-	319 868,23	0%	119 968,09	0%
total	964 154,97	1 513 468,23	63,7%	1 513 468,24	63,7%

Source : tableau de suivi du GAL Durance Provence, 31/12/2018

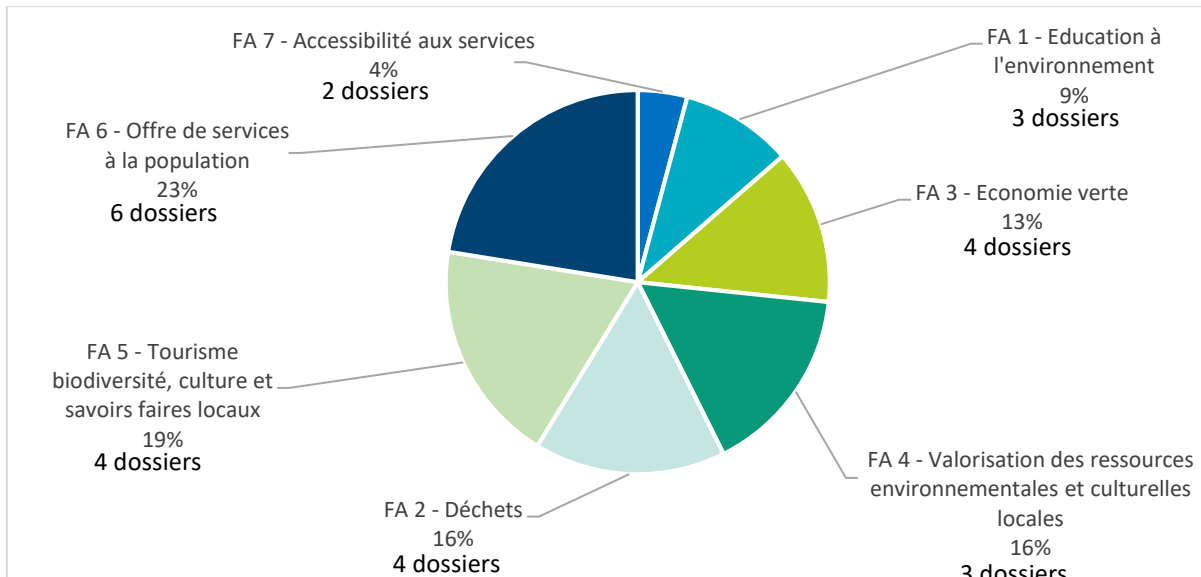
Dans la configuration de la première répartition de l'enveloppe, certaines fiches actions montraient une consommation théorique au-delà de leur montant attribué – ce constat ayant donc mené au rééquilibrage de la maquette.



Une mobilisation inégale des fiches actions

Les premiers dépôts de dossiers montrent une mobilisation inégale des fiches actions.

Figure 9 : Répartition des aides FEADER demandés ou attribués (hors dossiers abandonnés suite au dépôt) et nombre de dossiers correspondants par fiche action



Source : tableau de suivi du GAL Durance Provence, 31/12/2018

Les dépôts actuels montrent les tendances suivantes quant à la mobilisation des fiches actions :

- **La fiche action 6 relative aux services à la population est la plus mobilisée**, aussi bien en termes de nombre de projets que de montant FEADER sollicité.

Les projets proposés sont assez variés (petite enfance, ESS, santé, salle polyvalente, espace de travail) et concernent la création de plusieurs nouveaux services.

- **Les fiches actions 2, 3, 4 et 5 (déchets, économie verte, tourisme) ont mobilisé de manière assez similaire, entre 13 et 19% du montant FEADER sollicité, avec 3 à 4 dossiers déposés.**

La thématique du tourisme, assez commune dans les programmes LEADER, trouve souvent facilement écho dans les territoires à travers des porteurs privés (création ou diversification d'activité). Notons ici 3 projets originaux et de plus grande ampleur (démoustication et studio de télévision).

Les nombreux projets déposés en rapport avec la thématique déchets et économie verte traduisent bien l'ancrage de ces thématiques sur le territoire et la volonté du GAL d'orienter sa stratégie vers l'éco-responsabilité.

- **Les fiches actions 1 et 7 (éducation à l'environnement et accessibilité aux services) ont été peu mobilisées au regard des autres thématiques.** Les dossiers finalement déposés ne l'ont été qu'à l'occasion des derniers appels à projet (AAP 1 et 2) et les montants FEADER mobilisés sont peu élevés (montant moyen des projets plus bas que pour les autres fiches actions).

La fiche action 1 concerne une thématique plus originale. Sa faible mobilisation peut également être expliquée par une erreur d'interprétation des règlements européens, quant à la possibilité ou non d'intervenir sur du public scolaire (qui constitue une des principales cibles attendues pour les projets proposés).

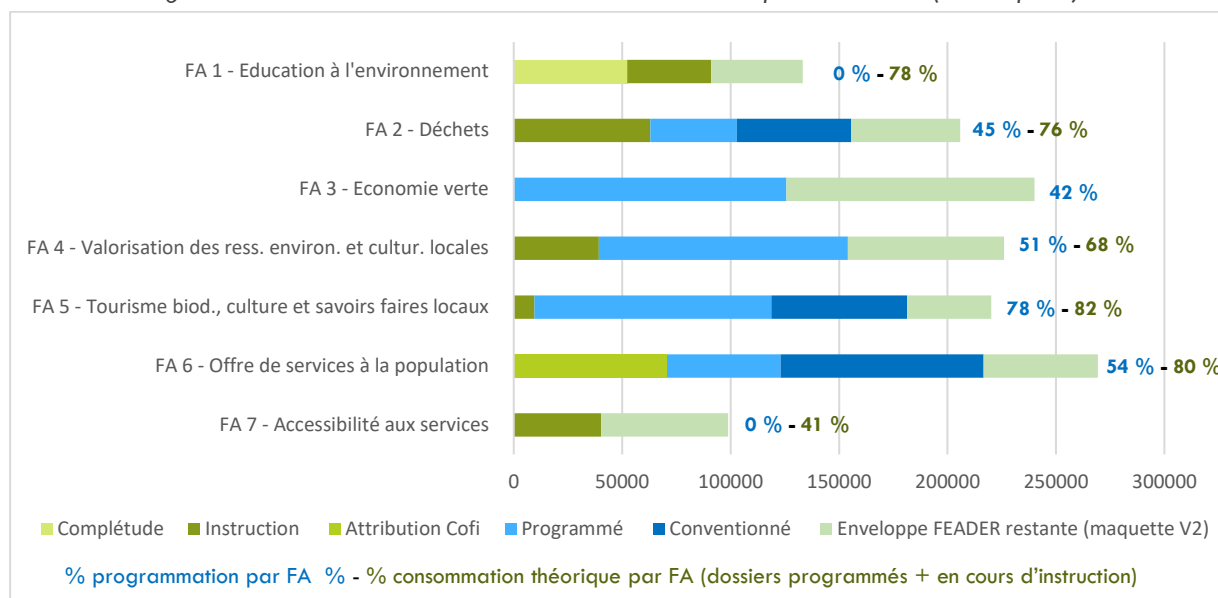
La fiche action 7 est assez originale avec le concept de mobilité inversée. Cette thématique de la mobilité est plus difficilement abordable par des acteurs privés (investissements souvent élevés etc.) et recoupe souvent des compétences des acteurs publics. Une animation spécifique a été réalisée pour cette fiche action.



La mobilisation inégale des fiches actions a mené à un rééquilibrage de la maquette mi-2018, menant à un taux de programmation par fiche action compris entre 42% et 78% - hors fiches actions 1 et 7 pour lesquelles aucun projet n'a pour l'instant été programmé.

Malgré ce rééquilibrage de la maquette, les fiches actions 3 et 7 affichent un retard de consommation.

Figure 10 : Etat d'avancement de la consommation FEADER par fiche action (V2 maquette)



Source : tableau de suivi du GAL Durance Provence, 31/12/2018

Des retards de paiement

Le GAL Durance Provence accuse un gros retard de paiement, puisqu'il n'a pour l'instant effectué aucun paiement (2 demandes déposées au 31/12/2018). Ce retard est d'autant plus important par rapport aux objectifs indiqués dans la convention du GAL.

Rattraper ce retard nécessiterait que tous les dossiers conventionnés aient fait une demande de solde. Cependant, au regard du nombre de dossiers « en attente » (en cours de traitement, complétude, cofinancements ou instruction), le montant concerné est bien au-delà des objectifs de paiement cumulés pour 2019.

Tableau 4 : Objectifs de paiement cumulés par année et état de mobilisation de l'enveloppe FEADER

	2018	2019
Objectifs de paiement cumulé (hors 19.4 et hors coopération)	292 635	599 205
Montant FEADER dossiers déposés en cours de complétude ou instruction	313 692	/
Montant FEADER attribués (cofinancements validés)	441 598	/
Montant FEADER attribués (conventions)	208 864	/

Source : tableau d'avancement du GAL Durance Provence, Convention du GAL – avenant

CARACTERISATION DES DOSSIERS DEPOSES

Des projets au montant élevé

Le montant total moyen des projets déposés est plutôt élevé par rapport à la fourchette proposée dans les AP et AAP (8 000 – 150 000 €). Plusieurs projets atteignent d'ailleurs la valeur maximale possible pour le dépôt (150 000 €).

En revanche, aucun projet n'a été déposé au montant minimal des APP (seuil d'éligibilité de 8 000 €). Ce seuil est en réalité trop bas pour compenser les efforts à fournir par les porteurs de projets (montage administratif des projets). Aussi bien les membres du COPIL que l'équipe technique mettent d'ailleurs en garde les porteurs de projet présentant des trop petits projets (cf. entretiens évaluation et comptes-rendus CoProg).

Tableau 5 : Caractéristiques financières des projets déposés – montants fiches projets (hors abandons)

Fiche action	Montant moyen des dossiers déposés	Montant min des dossiers déposés	Montant max des dossiers déposés
FA 1 - Education à l'environnement	64 492	21 888	98 948
FA 2 - Déchets	91 232	39 375	195 964
FA 3 - Economie verte	62 702	20 158	134 000
FA 4 - Valorisation des ressources environnementales et culturelles locales	121 048	81 637	152 008
FA 5 - Tourisme biodiversité, culture et savoirs faïres locaux	96 961	18 692	150 000
FA 6 - Offre de services à la population	77 471	13 683	150 000
FA 7 - Accessibilité aux services	47 990	25 729	70 250

Le montant moyen des projets toutes fiches confondues est d'environ 75 000€. Pour comparaison, le montant moyen des opérations LEADER sur la programmation 2000-2006 était plutôt aux alentours de 30 000€ à l'échelle nationale.

Des cofinancements principalement régionaux et départementaux

De manière globale dans le Département des Alpes-de-Haute-Provence, on note une bonne implication du Conseil départemental pour le co-financement de dossiers LEADER, en comparaison avec d'autres départements (cf. entretien référente du GAL au Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence).

La référente indique que la stratégie du GAL Durance Provence s'insère très bien dans la stratégie du département (notamment thématiques déchets, éco-responsabilité). Sur les 16 dossiers programmés, 6 ont pu bénéficier d'un cofinancement départemental et 2 dossiers supplémentaires devraient en bénéficier également (validation co-financements en cours). Les montants concernés restent cependant peu élevés (autour de 10 000 €).

Le co-financement du Département dépend principalement de la thématique de chaque projet, qui doit correspondre à ses lignes budgétaires (circuits courts, services à la population, insertion, environnement... tout en tenant compte des modifications récentes avec la loi NOTRe et des changements de compétences). La référente LEADER au Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence précise qu'au-delà de ces thématiques, la validation du cofinancement départemental se fait au cas par cas selon chaque dossier. Le volume financier des projets n'est généralement pas l'élément bloquant.

A l'échelle nationale, environ 95% des cofinancements des GAL viennent des Régions, devant les Départements. Le GAL Durance Provence ne semble pas déroger à la règle. En dehors de la Région et du Département, aucun autre co-financeur n'a pu être trouvé. En effet, la procédure de financeur ponctuel est difficile à mettre en œuvre. En particulier, les contrôles a posteriori des réalisations soutenues par LEADER peuvent amener le co-financeur à récupérer une partie de la subvention – ce qui peut être complexe à suivre d'un point de vue comptable. Pour ces raisons, la CAF a refusé d'intervenir en tant que co-financeur. L'agglomération est également frileuse, à relier plutôt aux restrictions budgétaires des collectivités. Aucun autre co-financeur n'est pour l'instant envisagé.

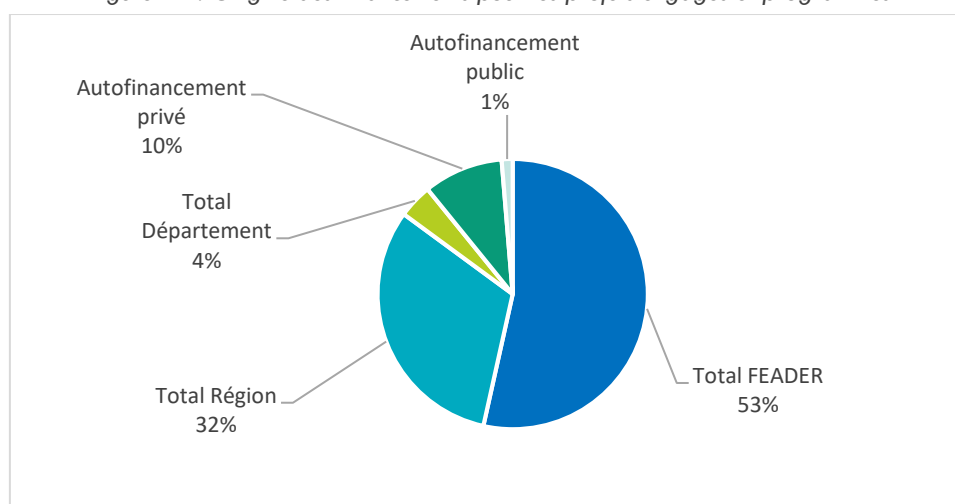
Notons que la Région est en paiement associé, et le Département en paiement dissocié. Pour faciliter les démarches, Région et Département essayent de faire en sorte de prendre en charge entièrement le cofinancement, soit l'une, soit l'autre – bien que ce ne soit pas toujours possible.



Un taux d'aide élevé

Sur les dossiers engagés et programmés au 31/12/2018, le **taux d'aide moyen** (qui dépend pour chaque dossier des régimes d'aides spécifiques) **s'élève à 89%** (80% pour le seul dossier porté par une structure publique). En intégrant également les dossiers en cours d'instruction, ce taux s'abaisse à 86%.

Figure 11 : Origine des financements pour les projets engagés et programmés



Source : tableau d'avancement du GAL Durance Provence, 31/12/2018

Un effet levier en baisse

La part de montant FEADER représente 53% du montant total des projets engagés et programmés (chiffres issus du tableau de suivi du GAL Durance Provence). A titre de comparaison, sur la programmation 2000-2006, pour la région PACA et au niveau national, cette part de financement européen représentait respectivement 42% et 27% du montant total des opérations programmées.

Tableau 6 : Comparaison des effets levier des programmes européens

Programmation / territoire		Montant FEOGA/FEADER mobilisé (€)	Montant total mobilisé (€)
2000 – 2006 Niveau national	Valeur absolue	59 000 000	215 000 000
	Effet levier (pour 1€ de FEOGA)	1	3,64
2000 – 2006 Niveau PACA	Valeur absolue	9 100 000	24 100 000
	Effet levier (pour 1€ de FEOGA)	1	2,64
2007-2013 GAL Dignois (pour comparaison)	Valeur absolue	1 360 260	2 957 088
	Effet levier (pour 1€ de FEADER)	1	2,17
2014-2020 Programmé GAL Durance Provence	Valeur absolue	650 699	1 216 522
	Effet levier (pour 1€ de FEADER)	1	1,87

Sources : Données PRESAGE 20/04/2006, Damien BARRAL, SCP – Candidature GAL Dignois, décembre 2014 – Tableau d'avancement du GAL Durance Provence, 31/12/2018

Au 31/12/2018, pour 1 € de FEADER programmé dans le GAL Durance Provence, 1,87 € est mobilisé pour des projets dans le territoire. Par rapport aux valeurs de la précédente programmation dans un territoire limitrophe (le GAL Dignois) et aux valeurs régionales et nationales de la programmation 2000-2006, l'effet levier a donc sensiblement diminué.

Des projets principalement portés par des structures privées

Les projets « valides » (programmés et en cours d’instruction) sont majoritairement portés par des structures privées (81 % des projets pour 75% des montants FEADER). Ces structures semblent par ailleurs relativement variées : industriel, agriculteurs, associations et entreprises.

Les structures publiques sont minoritaires et on constate qu’elles ont déposé plus tardivement que les privés. Ce constat peut être expliqué par plusieurs facteurs : pas d’habitude de solliciter LEADER, durée de montage de projet plus longue, financement des projets de développement touristique portés par des structures publiques également proposé par le programme Espace Valléen.

Tableau 7 : Type de porteur ayant déposé un dossier (hors abandons)

Fiche action	Public		Privé			
	Etabl. public syndicat mixte	Etabl. public (commune...)	Industrie	Agric.	Asso.	Entreprise
FA 1 - Education à l'environnement	1				2	
FA 2 - Déchets		1			3	
FA 3 - Economie verte			1	2		1
FA 4 - Valorisation des ressources environnementales et culturelles locales		1				2
FA 5 - Tourisme biodiversité, culture et savoirs faire locaux				3		1
FA 6 - Offre de services à la population					3	3
FA 7 - Accessibilité aux services		2				
TOTAL	5 (19 %)		21 (81 %)			

Source : tableau d’avancement du GAL Durance Provence, 31/12/2018

Par ailleurs, les dossiers déposés par des structures publiques ont tendance à présenter des montants plus élevés que ceux portés par des privés, ce qu’on peut surement mettre en lien avec la capacité d’autofinancement et d’avance de trésorerie de ces structures.

Tableau 8 : Caractéristiques financières des dossiers déposés (hors abandons) par type de porteur

	Montant total déposé (dont montant FEADER)	Montant moyen des dossiers déposés	Montant max des dossiers déposés	Montant min des dossiers déposés
Public	Public 520 391 € 25% (180 207 €)	104 078	195 964	25 729
Privé	Privé 1600 611 € 75% (876 259 €)	76 220	152 008	13 683

Source : tableau d’avancement du GAL Durance Provence, 31/12/2018

Des porteurs de projet variés

Pour l’ensemble des projets passés en opportunité, on dénombre 33 porteurs de projet différents, parmi lesquels 4 (PAA + Graines de culture + SCOP L’Age de Faire - le journal + GESPER) ont déposé 2 projets (sachant que pour 2 d’entre eux, le 2^{ème} projet concerne en réalité en dossier redéposé).



Pour les projets programmés et en cours d'instruction, on comptabilise 24 porteurs de projet différents, parmi lesquels 2 ont présenté 2 projets (PAA et l'association GESPER).

Au moins 2 porteurs de projets (PAA et Energ'éthique) ont par ailleurs déposé des dossiers dans d'autres GAL (Dignois).

Un porteur de projet a déjà bénéficié de LEADER 2007-2013 (l'association GESPER).

Des projets qui financent surtout des actions matérielles

Les projets programmés et en cours d'instruction concernent en premier lieu des aménagements, travaux ou achat de matériels (donc des investissements concrets), ainsi que des salaires. Les projets en cours d'instruction concernent également beaucoup d'actions de communication, de sensibilisation ou de formation. En revanche, assez peu d'actions ciblent spécifiquement la création, l'animation ou le soutien de réseaux.

Tableau 9 : Type d'actions prévues par les projets programmés et en cours d'instruction

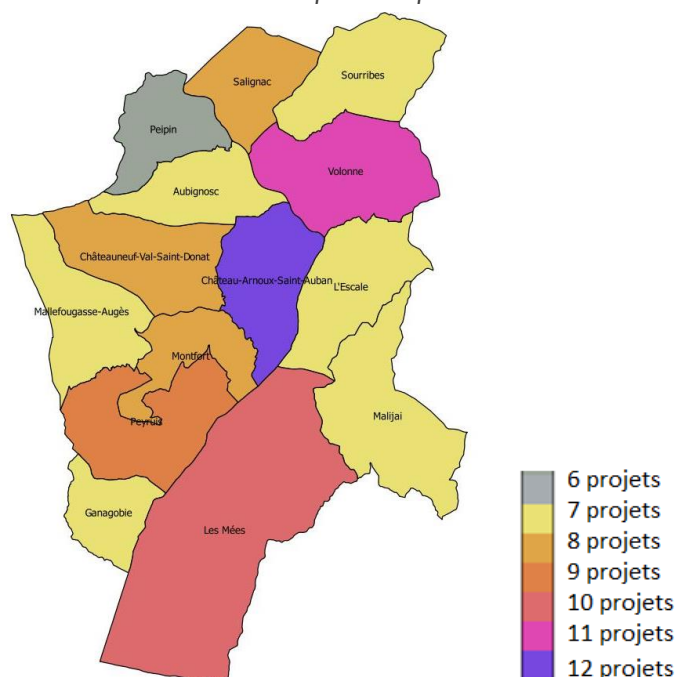
Type d'actions prévues dans les projets	Nombre de projets programmés concernant :	Nombre de projets programmés + en cours d'instruction concernant :
Aménagements, travaux, investissements matériels	12	18
Salaires	6	10
Communication – sensibilisation – formation	3	8
Organisation locale – création de réseau	1	4
Etudes – outils	3	3

Source : fiches projet (opportunité) et comptes rendus des CoProg, 31/12/2018

Des projets concentrés dans les communes les plus peuplées

Toutes les communes sont concernées par au moins un projet LEADER (dont 6 projets à l'échelle de tout le GAL). Cependant, on constate que les 3 communes les plus peuplées concentrent la majorité des projets déposés : Château-Arnoux-Saint-Auban, Volonne et Les Mées.

Figure 12 : Nombre de projets concernant les communes du GAL (hors abandon) – Les projets concernant plusieurs communes sont comptabilisés plusieurs fois.



Source : tableau d'avancement du GAL Durance Provence, 31/12/2018



3.2 GOUVERNANCE DU PROGRAMME

CIRCUIT DE GESTION ET DELAIS

Un accompagnement important des porteurs de projets, qui fait office de première étape de sélection

Les rencontres préalables entre les porteurs de projets et l'équipe technique permettent un premier cadrage des projets et des porteurs. Il s'agit pour l'équipe technique de vérifier l'éligibilité du porteur (un cas de projet présenté en opportunité ayant dû être écarté pour cause d'inéligibilité), des actions proposées dans son projet, de la maturité du projet, de la stabilité financière du projet, de l'adéquation du montant du projet aux enveloppes LEADER, etc.

L'accompagnement a lieu à travers un ou plusieurs rendez-vous avec le porteur de projet, ainsi que des échanges par mail. Cet appui préalable permet :

- De cibler les projets pour qu'ils s'intègrent bien dans la stratégie LEADER et les AAP;
- D'adapter la taille du projet à l'enveloppe disponible ;
- De fournir un soutien administratif aux porteurs de projet pour le montage de leur dossier.

L'accompagnement administratif pour monter les projets est apprécié, mais il est parfois regretté que l'équipe technique ne puisse pas apporter un appui plus technique sur les projets (conseil technique thématique).

Egalement, il est regretté que toutes les pièces nécessaires pour monter le dossier ne soient pas clairement demandées dès le départ (certains éléments ont fait l'objet d'une demande en cours de montage du dossier).

Des compléments pour approfondir les dossiers avant l'opportunité

Avant le passage en CoProg, la fiche projet de chaque dossier est envoyée :

- Aux agents PAA ou autres techniciens de structures partenaires (associations, chambres consulaires, office de tourisme...) concernés par la thématique pour avis technique, qui sera joint aux fiches projets ;
- A la Région (co-financeur) pour avis technique (solidité financière, adéquation du projet, demandes d'éclaircissements...) et avis informel sur l'adéquation du projet aux lignes budgétaires de la Région (et suggestions pour réorientation éventuelle du projet), 5 semaines avant les CoProg.

Ces éléments permettent aux porteurs de projet d'avoir l'occasion de répondre aux interrogations soulevées par les membres du CoProg et/ou du Comité technique et de régler les éventuels points bloquants pointés par les différentes parties prenantes.

Ces avis complémentaires permettent de limiter les risques de refus des projets plus tard dans le processus (cofinancement ou sélection). L'équipe technique a également revu à la hausse ses attentes quant aux éléments fournis par le porteur de projet lors du dépôt de leur projet avant opportunité.

Un retard d'instruction issu des difficultés du début de programmation qui peine à être rattrapé

Suite à la mise en place difficile des outils de gestion (Osiris opérationnel en février 2018 pour le GAL – difficulté transversale à l'échelle nationale), l'équipe technique a instruit les premiers dossiers en version papier. Ces dossiers doivent maintenant être repris pour être intégrés sous Osiris, ce qui représente une forte charge de travail en parallèle du traitement des nouveaux dossiers. Ainsi, tous les dossiers n'ont pu être encore rattrapés, et 5 dossiers déposés en 2016-2017 n'étaient toujours pas instruits sous Osiris début 2019.



Une instruction sécurisée

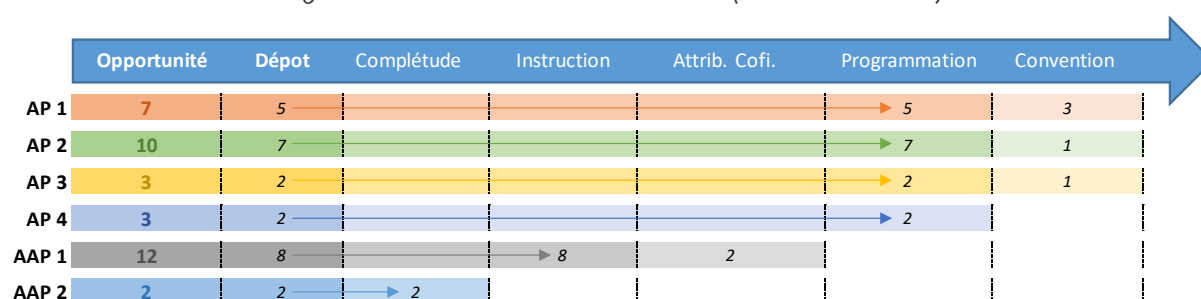
Afin d'éviter toute erreur, les dossiers instruits sous Osiris passent par une étape de validation en interne (relecture des dossiers avant validation de l'instruction).

Ce traitement prudent des dossiers allonge les délais d'instruction, mais devrait limiter les erreurs lors des phases de contrôle.

Des délais d'instruction des dossiers variables, mais plutôt longs

Les dossiers issus de la première vague d'ouverture des fiches actions (AP 2016-2017) sont tous soit programmés, soit conventionnés. L'avancement des dossiers ne suit pas toujours l'ordre des dépôts : certains dossiers déposés tardivement (AP 3) sont ainsi plus avancés (convention) que d'autres dossiers déposés avant. Cette priorisation a été validée par le CoProg, et se justifie par un risque d'abandon de certains dossiers sans validation rapide du soutien de LEADER.

Figure 13 : Etat d'avancement des dossiers (nombre de dossiers)



Source : tableaux de suivi du GAL Durance Provence et comptes rendus de CoProg

En raison du manque de données sur les dates clefs de la vie des dossiers (**pas de fichier de suivi global des dossiers tenu à jour par le GAL**), l'analyse des délais est difficile.

En se basant sur les dates de programmation des dossiers indiquées dans les Comptes rendus de CoProg (validation de l'engagement des dossiers en CoProg) et les dates limites de dépôt des dossiers avant opportunité, on note :

- Un délai moyen de traitement des dossiers (date fermeture AAP – date comité de programmation) de 15 mois ;
- Une variabilité de ces délais de traitement des dossiers, autour d'un an pour 7 dossiers jusqu'à près d'un an pour 4 dossiers.

Tableau 10 : Délais de traitement des dossiers et nombre de dossiers concernés

Date limite AP / AAP	Dates programmation (Comité de Programmation)					En cours d'instruction
	05/12/2017	29/01/2018	24/04/2018	03/09/2018	19/11/2018	
AP 1 23/10/2016	13,5 mois (5 dossiers)					
AP 2 12/12/2016		12,5 mois (2 dossiers)	15,5 mois (3 dossiers)	20 mois (2 dossiers)		
AP 3 27/02/2017					21 mois (2 dossiers)	
AP 4 02/05/2017				16 mois (2 dossiers)		
AAP 1 14/05/2018						8 dossiers
AAP 2 24/09/2018						2 dossiers

Source : tableaux de suivi du GAL Durance Provence et comptes rendus de CoProg



En dehors du retard pris en début de programmation suite à la lenteur de mise en place des outils d'instruction (Osiris), les délais entre le dépôt du projet et la programmation restent importants.

Certains délais sont incompressibles (délais réglementaires, par exemple information CoProg en amont, envoi courriers, transmission des fiches projets 5 semaines avant les CoProg à la Région, etc.) et restent tributaires des dates des Comités des financeurs (2 à 3 Comités par an avec obligation de transmettre les dossiers 3 mois à l'avance).

EQUIPE TECHNIQUE

Une équipe stable, peu impactée par les modifications de l'organisation territoriale

Le début de la programmation du GAL Durance Provence a été marqué par la fusion des collectivités (lois Maptam et NOTRe) et le changement de structure porteuse du GAL (passage de la Communauté de Communes Moyenne Durance à l'agglomération PAA).

Cependant, le fait que l'équipe technique du GAL n'ait pas changé durant cette période a permis de conserver une continuité dans la gestion des dossiers et d'éviter d'accumuler des retards supplémentaires (contrairement au GAL Dignois limitrophe, porté également par PAA).

Ces changements ont cependant mené à une organisation pratique différente pour l'équipe technique, qui partage son temps de présence entre Château Arnoux Saint Auban et les locaux de PAA, à Digne les Bains (hors territoire du GAL). Cette organisation facilite les échanges de l'équipe technique avec l'équipe technique du GAL Dignois et le personnel de PAA, mais présente l'inconvénient de limiter la présence physique de l'équipe technique dans le territoire du GAL. Cependant, cela ne semble pas soulever de difficultés particulières.

Une équipe technique qui a vu son organisation s'adapter au fil du programme

Le GAL Durance Provence bénéficie d'une équipe technique présente depuis le début du programme (novembre 2015). Conformément à la demande de la région, cette équipe compte 2 ETP. Notons que le montant affecté à la mesure 19.4 (fonctionnement et animation du GAL) représente 24,3 % de l'enveloppe FEADER allouée au GAL, soit presque le montant maximal allouable à cette mesure (plafond à 25%).

Les débuts de programmation ont surtout vu la mise en place des documents cadrant le fonctionnement du GAL (fiches action, annexes de la convention etc.).

Au début tous les deux à cheval sur le poste d'animation et de gestion, les 2 agents ont vu leur profil se spécialiser au fur et à mesure de la programmation et de l'augmentation de la charge de travail (un profil animation – coopération, un profil gestion – instruction – lien ASP). Cependant, certaines tâches restent encore partagées entre les 2 agents, comme les rendez-vous avec les porteurs de projet.

Ce fonctionnement permet aux 2 agents d'avoir une très bonne connaissance du programme. Les agents peuvent ainsi s'entre-aider quand les délais retreints l'imposent (par exemples, instruction des dossiers pour pouvoir les passer au prochain Comité des financeurs).

Les agents n'effectuent pas de suivi précis du temps passé sur chaque tâche.

Un fonctionnement dont les maîtres mots sont la participation et la transparence

L'équipe technique du GAL Durance Provence est particulièrement soucieuse d'impliquer fortement le CoProg. Ainsi, le CoProg est régulièrement sollicité, bien au-delà des phases d'opportunité, pour valider de nombreux éléments de la vie du GAL : stratégie de communication, identité visuelle du GAL, documents supports pour le GAL (grilles de notation, AAP, etc.). Cela renforce la participation du CoProg à la vie du programme LEADER, mais reste très chronophage, à la fois pour l'équipe technique et les membres du CoProg. Cela ne semble pas poser problème, ni pour l'équipe technique, ni pour les membres du CoProg.



Par ailleurs, l'équipe technique se positionne dans une démarche d'autoévaluation : rapports annuels d'avancement, questionnaires de satisfaction pour les porteurs de projets et en fin de CoProg, etc. Sans remettre en cause le bienfondé de cette démarche, le temps nécessaire à sa mise en place est souligné.

Une équipe technique consciencieuse

Le caractère rigoureux de l'équipe technique est remarqué, ainsi que sa volonté de partager les décisions avec le CoProg, avec les avantages et inconvénients que cela amène :

- Avantages :
 - Dossiers bien préparés lors du passage en CoProg ;
 - Bonne ambiance et communication dans le CoProg ;
 - Bonne anticipation des phases de contrôles ;
- Inconvénients :
 - Ralentissement de l'instruction des dossiers ;
 - Ressenti d'un manque de flexibilité dans l'interprétation des règles européennes.

Une équipe technique dont l'implication est très bien reçue par les différents partenaires

Le fonctionnement global de l'équipe technique et son implication dans le programme semblent largement appréciés (CoProg, référent Département...).

Notons la grande implication de l'équipe technique dans le programme, par exemple à travers la création de plusieurs outils de travail (formulaire, questionnaires, etc.), parfois même plus largement diffusés (par exemple plan de cofinancement diffusé aux autres GAL par la région cofinanceur).

32

Des difficultés ressenties pour le suivi des dossiers

L'équipe technique exprime sa difficulté à suivre les dossiers (état d'avancement, dates butoir et échéances, etc.).

Les outils de suivi financier (tableau de bord) permettent d'ailleurs difficilement un suivi global et par fiche action, ni un suivi des dates clefs dans la vie des dossiers.

Le tableau de bord proposé par la Région a été rempli au début de programmation, mais n'est pas complètement à jour (l'équipe technique utilise son propre tableau de suivi). Un travail a été réalisé avec l'équipe technique du GAL à l'occasion de la présente évaluation (voir paragraphe suivant).

Un manque d'outils de suivi – évaluation

Bien qu'un travail ait été réalisé en début de programmation pour la définition de questions d'évaluation et d'indicateurs de suivi relatifs à chaque fiche action, **le suivi de ces indicateurs n'est pas réalisé par le GAL.**

Dans le cadre de la présente évaluation, **un travail a été réalisé pour mettre à jour ces indicateurs et prévoir un suivi effectif.** Ce système de suivi doit notamment permettre une évaluation plus précise des effets et impacts de LEADER sur le territoire.

Il a consisté à :

- Cadrer les principes d'un système de suivi-évaluation efficace (note technique – voir Annexe 2) ;
- Retravailler avec le GAL les questions d'évaluation qui se poseront pour la fin de la programmation ;
- Rattacher à ces questionnements des indicateurs quantitatifs intégrant :
 - le travail réalisé à l'échelle régionale (cadre commun d'évaluation et indicateurs associés),



- des indicateurs spécifiques au GAL, en s'attachant à ce qu'ils soient mesurables et facilement mesurables par les porteurs de projet et le GAL ;
- Mettre en place un tableau de bord pour le suivi de ces indicateurs, identifiant bien le mode de collecte des indicateurs (voir Annexe 3).

Un appui de la structure porteuse PAA

PAA joue bien son rôle de structure porteuse du GAL et contribue à l'accompagnement de l'équipe technique à travers :

- Le responsable du service Ingénierie territoriale, qui suit le programme ;
- Un nouveau poste d'adjoint au responsable du service Ingénierie territoriale, qui consacre 15% de son temps pour un appui à LEADER (conjointement pour le GAL Dignois et le GAL Durance Provence) : système de suivi, aide ponctuelle si besoin, etc. ;
- Les différents services techniques qui interviennent ponctuellement pour des avis techniques sur les dossiers.

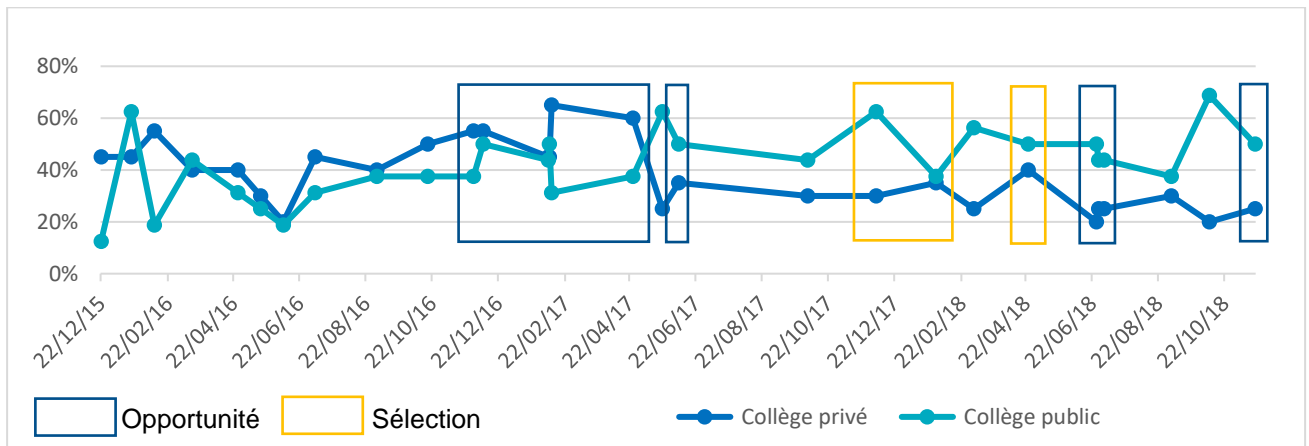
Notons également que l'agglomération PAA porte également le GAL Dignois (équipe accueillie une partie de la semaine dans les mêmes locaux). Les équipes techniques des 2 GAL ont ainsi l'opportunité d'échanger régulièrement (difficultés d'instruction rencontrées, échange de bonnes pratiques, etc.).

COMITE DE PROGRAMMATION

Une mobilisation forte du CoProg, surtout en début de programmation

Le début de programmation a vu une mobilisation régulière et soutenue du CoProg : l'objectif était d'impliquer les membres, tout en initiant cette première programmation LEADER avec pédagogie. Cependant, le rythme est resté relativement soutenu dans la suite de la programmation, avec la volonté d'impliquer au maximum les membres et en toute transparence, dans le processus de gouvernance du GAL.

Figure 14 : Taux de présence des collèges public et privé du CoProg



Source : tableau de suivi du CoProg, GAL Durance Provence, 31/12/2018

Lors des phases d'opportunité et de sélection, le double quorum nécessaire au vote a toujours été atteint. On constate cependant que la présence du collège privé diminue à partir de mi-2017.

Un fonctionnement jugé satisfaisant du CoProg

Les CoProg, quoique relativement fréquents (surtout en période d'opportunité), ne sont pas ressentis comme une contrainte, d'autant plus quand ils sont l'occasion de rencontrer les porteurs de projet.



Les membres du CoProg rencontrés estiment que les réunions sont bien préparées par l'équipe technique et qu'ils disposent des éléments assez à l'avance (envoi à l'avance des fiches projets accompagnées de l'avis de la Région si reçu, des avis techniques, etc.). Une réunion de préparation de chaque CoProg a généralement lieu au préalable en équipe réduite (président, vices présidentes, équipe technique) afin de cadrer le contenu de la réunion.

Toutes les personnes rencontrées apprécient le fonctionnement du CoProg : liberté de parole, organisation, etc. Les membres interrogés disent être fiers de contribuer au développement de leur territoire.

Notons que certains membres du CoProg ont une vision partielle de l'avancement du programme, par exemple en ce qui concerne les projets sélectionnés (impression que les projets sont principalement portés par des structures publiques alors que la tendance est clairement inverse). Pourtant, il semble que des points réguliers soient réalisés par l'équipe technique (cf. Comptes rendus des Comités de Programmation).

Un enjeu de maintien de la mobilisation du CoProg

La sollicitation importante du CoProg n'est pour l'instant pas ressentie comme une contrainte. Cependant, avec les retards pris dans la programmation et la lourdeur du programme, il y a un enjeu de garder motivés les membres du CoProg (présentation des résultats des projets dès qu'il y en a).

Certains membres soulignent également la nécessité de prendre en compte le caractère bénévole de l'implication des membres, et de limiter les réunions du CoProg aux réelles prises de décisions (parfois certains éléments doivent juste être validés formellement, mais n'amènent pas vraiment de prise de décision du CoProg).

On note également que bien que l'étape d'opportunité constitue réellement une étape de décision et de sélection des projets, plusieurs membres du CoProg ont l'impression que c'est la Région, en tant que cofinancier, qui a le dernier mot pour la validation des projets qui seront soutenus par LEADER.

AUTRES INSTANCES

Comité de Pilotage

Ce comité, qui a la même composition que le CoProg, se réunit une fois par an (théoriquement) pour faire le bilan de l'année passée et fixer les actions à réaliser pour l'année suivante. Il s'est réuni pour la première fois en 2017.

Assemblée générale

Cette instance du GAL a une composition élargie (grand public aussi) et vise à faire un bilan de l'activité du GAL chaque année, dans un objectif de communication large.

Commission communication

Composée de membres volontaires du CoProg, cette commission surtout active en début de programmation a travaillé spécifiquement sur le volet communication du GAL (identité visuelle, documents de communication et d'information, fiches AP et AAP...).

3.3 COMMUNICATION ET ANIMATION

COMMUNICATION

Des efforts faits sur la communication

Cette programmation étant la première sur ce territoire, des efforts ont été mis en œuvre pour la communication sur le programme :

- Communication en interne : information des membres du CoProg et présentation du fonctionnement du programme lors des premiers CoProg ;
- Création d'une Commission communication au sein du CoProg, chargée de travailler sur l'identité visuelle du GAL et les supports d'information (flyers, site internet, banderoles...).
Le changement de structure porteuse a limité la portée de cette action, puisque certains supports n'ont plus pu être utilisés (changement des logos...).
- Réunions d'information auprès des conseils municipaux des communes concernées pour présenter le programme.

Au-delà de ces actions, de nombreux supports de communication ont été élaborés et diffusés tout au long de la programmation. Les réseaux sociaux ont été particulièrement utilisés (information facile à diffuser largement auprès d'un public large).

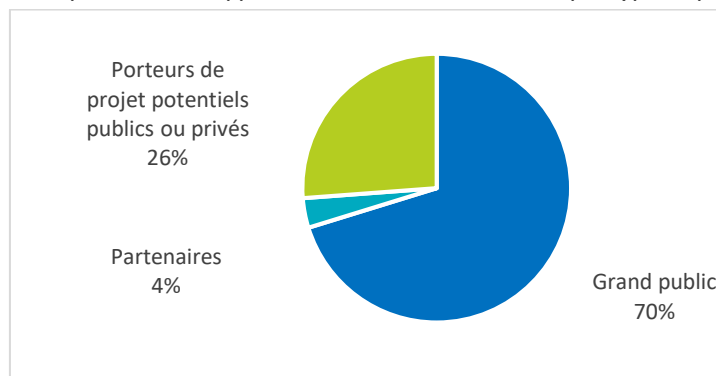
Tableau 11 : Types de supports de communication élaborés et thématiques

Type de support	LEADER et la stratégie du GAL	Un axe thématique en particulier	Les réalisations du programme	Autre	Total
Réseaux sociaux	18	5	6	20	49
Site Internet du GAL	4	3	2	3	12
Presse locale	10			1	11
Bulletins communaux	5	1		1	7
Autre		1			1
Plaquette / flyers	2			1	3
Manifestation	1				1
Total	40	10	8	26	84

Source : tableau de suivi GAL Durance Provence, 31/12/2018

Les actions de communication sont principalement ciblées sur le grand public (réseaux sociaux, presse locale, radio...). Peu de communications ont été réalisées à destination de structures spécialisées (réseau d'association ou d'entreprises, partenaires...).

Figure 15 : Répartition des supports de communication réalisés par type de public cible



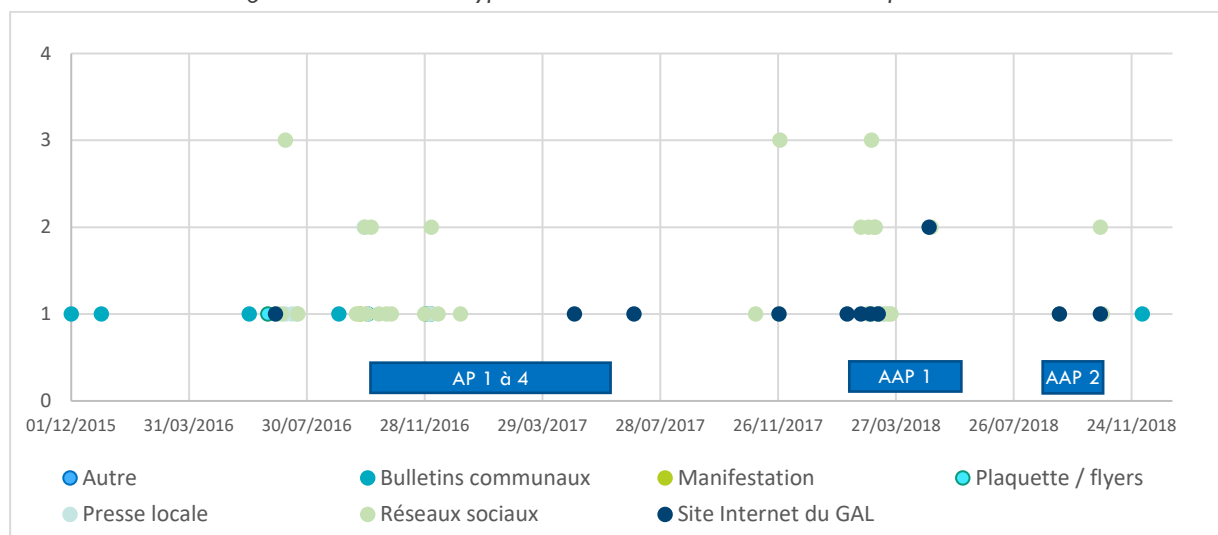
Source : tableau de suivi GAL Durance Provence, 31/12/2018



Le début de la programmation a vu assez peu d'actions de communication réalisées. Cependant, cette période a aussi bénéficié de l'émulation liée aux concertations menées pour l'élaboration de la candidature, ainsi que de la petite taille du territoire.

Les actions de communication ont ensuite eu lieu assez régulièrement, particulièrement en amont des ouvertures de fiches actions. On constate un recours important aux outils de communication suivants : réseaux sociaux et site internet du GAL (voir graphe ci-après). Ces outils permettent une communication régulière, facilement accessible et diffusable. La pertinence de ces outils est en revanche difficile à suivre (pas d'information sur le nombre de visites du site, etc.).

Figure 16 : Nombre et type d'actions de communication menées par le GAL



Source : tableau de suivi GAL Durance Provence, 31/12/2018

Un travail important réalisé sur la lisibilité des fiches actions, mais qui reste à prolonger

Un travail important a été réalisé sur les fiches actions, afin de les rendre plus facilement accessibles aux porteurs de projet (pédagogie du contenu par rapport aux obligations réglementaires – rubriques « bénéficiaires éligibles », « dépenses éligibles », etc.).

Cependant, on constate que certaines rubriques pourraient être clarifiées (par exemple, certaines opérations éligibles ressemblent à des types de dépenses éligibles plus qu'à des projets). De plus, la lisibilité globale pourrait être améliorée :

- Le titre des fiches actions est long et complexe ;
- Certaines fiches actions se recoupent (4 et 5 sur le tourisme, 6 et 7 sur les services), ce qui complique le rattachement des projets à ces fiches actions.

Précisons qu'un travail de révision des fiches actions est en cours.

ANIMATION, RELAIS ET MISE EN RESEAU

Des actions d'animation à destination du territoire mais aussi en interne

Les actions d'animation réalisées concernent :

- Des actions à destination du territoire : réunions de présentation du programme LEADER, événements divers (soirée de lancement, petit déjeuner, pièce de théâtre...), stand (Congrès des maires, forum des associations), assemblée générale LEADER...
- Des actions relevant plus de l'animation « interne » du GAL, à destination des membres du CoProg : différentes commissions, visites de projet et atelier de travail.

Tableau 12 : Type d'actions d'animation réalisées et nombre estimé de participants

Type d'actions d'animation	Nombre d'actions réalisées	Nombre total de participants
<i>Actions à destination du territoire</i>		291
Présentation programme	11	135
Evènement (petits déjeuners, soirée de lancement...)	4	122
Stand	2	-
Assemblée Générale	1	34
<i>Actions « internes »</i>		65
Atelier de travail	1	19
Visite de projet	2	18
Commission communication	5	18
Commission suivi-évaluation	3	7
Commission coopération	1	3
Total général	30	356

Source : tableau de suivi GAL Durance Provence, 31/12/2018

18 actions d'animation ont été réalisées entre 2016 et 2018 à destination d'acteurs publics et privés (actions à destination du territoire). Bien que quelques-unes de ces actions aient ciblé un type de porteur potentiel spécifique (acteurs du tourisme, associations, entreprises), la majorité des évènements étaient à destination du grand public. Selon les tableaux de suivi du GAL, on estime que 122 personnes « grand public » ont été touchées.

Plusieurs actions étaient également prévus à destination du secteur public (maires, élus), mais ils sont moins nombreux (5 interventions de type présentation du programme, stand au congrès des maires...).

Des réunions ont cherché à mobiliser des relais dans le territoire (agents PAA et étudiants STAV).

Tableau 13 : Type de participants aux actions d'animation réalisées et nombre estimé de participants

Type de participants	Nombre d'actions	Nombre de participants
Grand public et porteurs potentiels	7	181
Maires PAA, élus locaux Associations et entreprises	5	28
Acteurs du tourisme (hébergeurs) et élus	1	15
Agents PAA	1	12
Etudiants STAV	1	30
Porteurs de projets LEADER	3	25
Total général	18	291

Source : tableau de suivi GAL Durance Provence, 31/12/2018 – selon catégories de participants indiquées par le GAL



Un relais faible sur le terrain, principalement assuré par le CoProg, compensé par une forte dynamique du territoire

Malgré les initiatives de l'équipe technique visant à s'appuyer sur des relais dans le territoire pour communiquer sur LEADER, LEADER reste peu ancré dans les habitudes. Par exemple, les personnes interrogées ont le sentiment que les communes du GAL (hors impliquées dans le CoProg) sont peu impliquées dans le programme (pas vraiment de relais de l'information), malgré les actions de communication spécifiques réalisées. Le CoProg constitue ainsi le principal relais sur le territoire.

En revanche, on constate que ce faible relais et cette connaissance limitée de LEADER sont compensés par un fort dynamisme du territoire. Ainsi, trouver des porteurs de projets n'apparaît pour l'instant pas comme un enjeu majeur.

Une mise en réseau limitée au Comité de Programmation

La mise en réseau entre les membres du CoProg semble bien fonctionner, la composition public / privé représente une réelle opportunité pour ces acteurs qui ont peu d'occasions de se côtoyer.

En revanche, il semble que la mise en réseau aille difficilement au-delà de ce cercle (les porteurs de projet ne considèrent pas que LEADER leur ait permis d'élargir leur réseau).

Une image mitigée du programme LEADER sur le territoire

Globalement, l'ensemble des acteurs (gestionnaires du programme et bénéficiaires) ont une vision mitigée du programme LEADER :

- Ils s'accordent sur le fait que la démarche soit intéressante et représente une plus-value pour le territoire (somme non négligeable investie localement). La mise à disposition d'un accompagnement des PP est également soulignée et appréciée ;
- Cependant, tous regrettent la complexité et la lourdeur administrative pour l'obtention des financements, ainsi que les délais, qui représentent des freins parfois insurmontables pour les PP. La question du type de bénéficiaires auxquels la démarche peut raisonnablement s'adresser revient régulièrement.

Des liens importants avec les autres GAL

A travers l'animation proposée par le réseau rural, l'équipe technique du GAL Durance Provence est souvent en lien avec les autres GAL et plus spécifiquement avec le GAL Dignois (présent dans les mêmes locaux). Plusieurs actions d'animation ont d'ailleurs été réalisées en commun (présentation de LEADER aux agents PAA et aux maires PAA, lancement coopération).

Généralement, une journée de travail conjointe aux GAL de la Région est prévue tous les 2 mois. Récemment, plusieurs échanges ont eu lieu pour la préparation de l'ouverture de la coopération.

Selon le réseau rural, le GAL Durance Provence fait partie des GAL dynamiques de la région PACA. Beaucoup de réunions du RRR ont lieu à Château Arnoux (assez central en PACA, et facilement accessible pour l'équipe technique), ce qui facilite la participation du GAL Durance Provence et ses échanges avec les autres GAL.

Ces échanges sont jugés bénéfiques, aussi bien par le réseau rural que par l'équipe technique.



3.4 RESULTATS ET IMPACTS PREVISIBLES

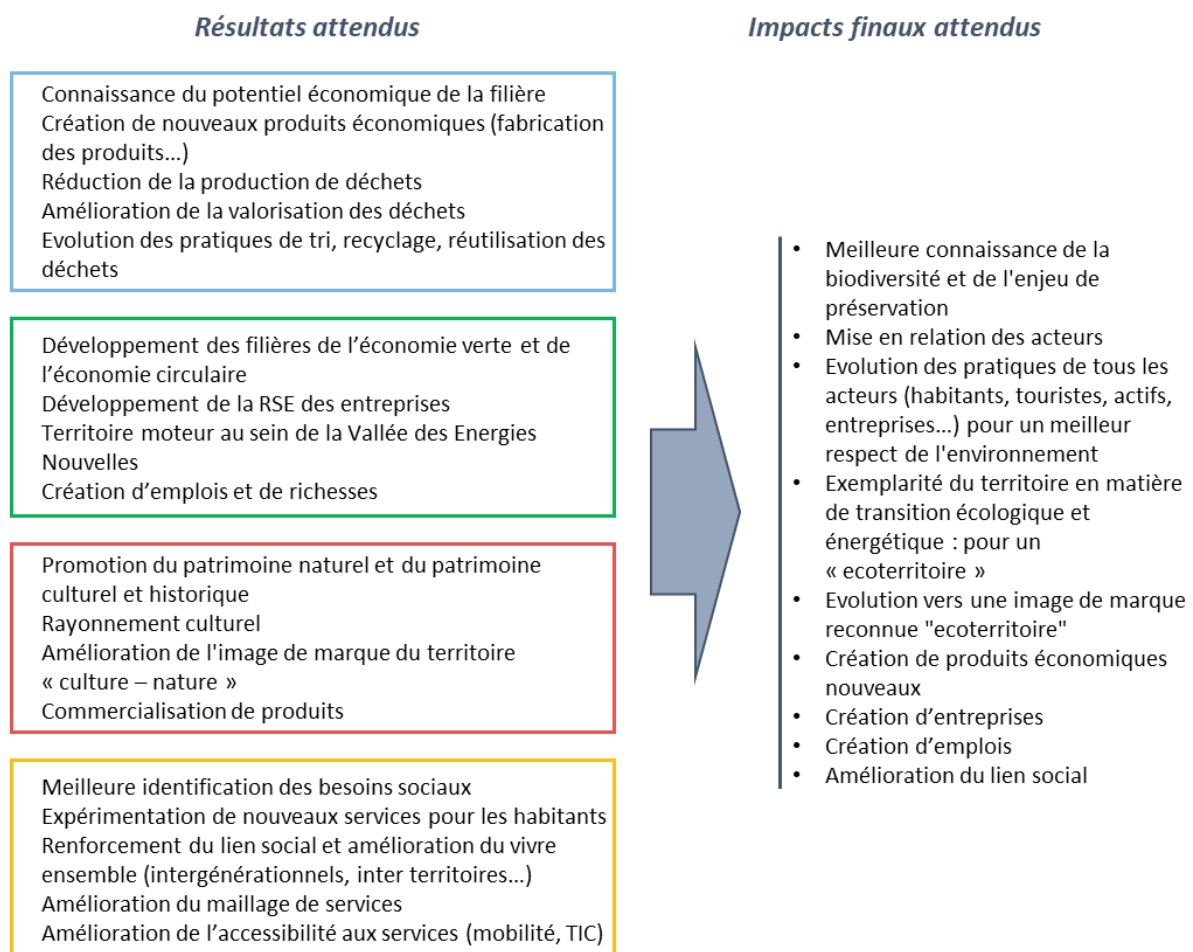
Le programme n'ayant pour l'instant vu aucune réalisation (aucun paiement réalisé), il n'est pas possible de parler pour l'instant de résultats, et encore moins d'impacts. La partie suivante se base donc sur du prévisionnel. Les projets en cours d'instruction ont également été intégrés à l'analyse, bien qu'un risque d'abandon subsiste.

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER DU GAL

L'évaluation des résultats et impacts d'un programme, quel qu'il soit, doit se faire à la lumière des objectifs qui lui étaient fixés au départ.

La stratégie du GAL visait les résultats et les impacts suivants.

Figure 17 : Résultats et impacts attendus par la mise en œuvre du programme LEADER Durance Provence



Source : Candidature du GAL Durance Provence

Notons cependant qu'aucun indicateur ou cible quantifiée n'a été fixée, hormis pour l'indicateur obligatoire relatif à la création d'emploi (voir paragraphe dédié ci-après).



POINT D'ATTENTION SUR LA MESURE DES RESULTATS ET DES IMPACT

Comme mentionné précédemment, aucun indicateur cible quantifié n'a été fixé en début de programmation (hors emploi créés). Il est ainsi très difficile de juger de l'atteinte des objectifs fixés pour le programme.

Des indicateurs permettant de mesurer les effets et impacts du programme LEADER avaient été déterminés en début de programmation pour chaque fiche action. Cependant, ces indicateurs se révèlent pour certains compliqués à suivre, et le GAL n'a pas prévu d'outil et de procédure pour les suivre.

Un travail spécifique a été réalisé à l'occasion de cette évaluation pour fixer des indicateurs plus représentatifs, tout en veillant à ce que le suivi soit facilement réalisable par le GAL (voir Annexes 2 et 3).

EMPLOI

La création d'emploi direct grâce aux financements LEADER fait partie des indicateurs obligatoires que doit suivre le GAL. Notons que, actuellement, ce suivi n'est pas réalisé au niveau du GAL.

Des prévisions d'emploi avaient été proposées lors de la candidature (cf. précisions apportées à la candidature) et des cibles ont été fixées en début de programmation par fiche action (cible de 21,5 emplois créés au total). Ces cibles sont les seules fixées par le GAL.

Selon les fiches projet présentées en opportunité, 7 projets ne prévoient pas de création d'emploi suite au projet (mais potentiellement des maintiens). **Les prévisions de création d'emploi lors du passage en opportunité des dossiers programmés et en cours d'instruction estiment 21,95 ETP créés (projets programmés) et 8,2 ETP (projets en cours d'instruction), soit plus de 30 ETP créés.** Cette prévision dépasserait la cible fixée.

Tableau 14 : Comparaison des cibles et des prévisions de réalisations des projets programmés et en cours d'instruction pour le GAL

Fiches actions	Prévisions (cf. candidature)	Cibles emploi (cf. FA)	Prévisions de réalisation	
			Programmés	En cours d'instruction
FA 1 - Education à l'environnement	Indirect	1,5		2
FA 2 - Déchets	10	3	4,2	0
FA 3 - Economie verte	15	4,5	7,75	0
FA 4 - Valorisation des ressources environnementales et culturelles locales	5	3	0	1
FA 5 - Tourisme biodiversité, culture et savoirs faire locaux	10	3,5	5	0.2
FA 6 - Offre de services à la population	2 à 3	2,5	5	3
FA 7 - Accessibilité aux services	2 à 3	2,5		2
FA 8 – Coopération		1		
TOTAL	44 à 46	21,5	21,95	8,2

Source : Comptes-rendus des Comités de Programmation du GAL Durance Provence – fiches projet

PARTENARIATS

Selon les fiches projet présentées en opportunité, 11 projets indiquent ne pas avoir de partenariats.

Les projets mentionnant des partenariats ciblent environ 70 partenaires au total. Ces derniers sont variés (communes, instituts de formation ou de recherche, entreprises, établissements publics, commerçants, producteurs, etc.) et interviennent comme partenaires financiers, techniques, ou commerciaux.



Les informations sur les partenaires sont relativement précises dès la fiche projet (mention parfois faite de la nature du partenariat possible).

INNOVATION

Selon les informations des fiches projet, aucun projet indique qu'il n'est pas innovant.

Ce critère, quoi qu'il soit difficile à définir et à juger, semble être bien pris en compte par le CoProg, puisqu'un projet a reçu un avis défavorable notamment en raison de son manque d'innovation.

ENVIRONNEMENT

Dans la continuité de la stratégie et de l'orientation des fiches actions, le critère « éco-responsabilité » est fortement intégré à la sélection des projets. Au-delà de l'intégration du projet dans les fiches actions, déjà orientées vers l'éco-durabilité, il est par exemple demandé aux porteurs de projet de décrire dans la fiche projet de quelle manière ils s'engagent dans cette démarche.

Un projet a reçu un avis défavorable notamment en raison de son manque d'éco-responsabilité

ATTEINTE PREVISIBLE DES OBJECTIFS DU GAL

Sur la base des fiches projets et des comptes rendus des CoProg, le tableau suivant tente de récapituler les thématiques d'intervention et les résultats attendus des projets (programmés et en cours d'instruction). Ces éléments représentent donc une prévision des résultats attendus par les porteurs de projet de la mise en œuvre de leurs projets.

Le tableau suivant croise les objectifs qualitatifs de la stratégie du GAL avec les résultats attendus des projets programmés et en cours d'instruction. Ce croisement met en lumière que les projets proposés s'inscrivent bien dans la stratégie des FA, bien qu'ils n'en couvrent pas tous les thèmes.



Tableau 15 : Récapitulatif des projets programmés et en cours d'instruction par fiche action

Fiches action	Thématiques et objectifs attendus des projets programmés	Thématiques et objectifs attendus des projets en cours d'instruction
FA 1 - Education à l'environnement	/	2 projets sur les déchets + compostage (guide et sensibilisation / réseau) 1 projet sensibilisation autour de jardins
FA 2 - Déchets	Application pour favoriser le tri sélectif Filière gestion biodéchets Anti-gaspillage alimentaire et lien social	Amélioration tri et limitation tonnage déchets
FA 3 - Economie verte	Amélioration de l'activité économique des filières : - Agriculture : Olives de table et légumineuses (diversification filière) - Bois de chauffage (création filière) Production EnR pour les entreprises Transmission savoir faire	/
FA 4 - Valorisation des ressources environnementales et culturelles locales	2 projets liés de démonstration durable	Diffusion informations locales – Studio TV DICI TV
FA 5 - Tourisme biodiversité, culture et savoirs faire locaux	Rénovation et aménagement de 2 structures touristiques + valorisation terroir ou patrimoine local Création d'une structure touristique et valorisation patrimoine agricole (viticole)	Diversification offre touristique
FA 6 - Offre de services à la population	2 projets à destination jeunes : amélioration aménagement crèches 1 projet Incubateur – coworking 1 projet multiservices centre-ville – lien social	Maison e-santé Maison commune ESS
FA 7 - Accessibilité aux services	/	Maison services publics (regroupés) Développement mobilité partagée Création de lien social

Tableau 16 : contribution espérée des projets programmés et en cours d'instruction aux résultats attendus (cf. stratégie GAL)

Objectifs stratégiques	Résultats attendus de la stratégie du GAL	Projets soutenus (programmés et en cours d'instruction)	Conclusion
Territoire propre : zéro déchet, zéro gaspillage	<p>Connaissance du potentiel économique de la filière Création de nouveaux produits économiques (fabrication des produits...) Réduction de la production de déchets Amélioration de la valorisation des déchets Evolution des pratiques de tri, recyclage, réutilisation des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets : Outils, information et réseaux pour améliorer tri et gestion des déchets (dont végétaux), valorisation déchets alimentaires - Environnement : Sensibilisation / lien social 	<p>Globalement, à part la thématique de la connaissance du potentiel économique de la filière, les résultats attendus sont bien couverts par les projets proposés dans les FA 1et 2.</p>
Initiatives pour un développement économique durable	<p>Développement des filières de l'économie verte et de l'économie circulaire Développement de la RSE des entreprises Territoire moteur au sein de la Vallée des Energies Nouvelles Création d'emplois et de richesses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Circuits courts : diversification filières agricoles (olives et légumineuses AB) - Energie : Développement filière locale de bois de chauffage - Conseil production d'énergies renouvelables pour les entreprises 	<p>Les résultats attendus de cet objectif sont assez larges, et les projets pour l'instant proposés y répondent en partie, notamment à travers les FA 2 et 3.</p>
En avant vers un tourisme culture – nature !	<p>Promotion du patrimoine naturel et du patrimoine culturel et historique Rayonnement culturel Amélioration de l'image de marque du territoire « culture – nature » Commercialisation de produits</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité tourisme : Démoustication « naturelle » - Offre touristique : amélioration de structures d'accueil, valorisation terroir/patrimoine local culturel et agricole - Peu sur tourisme nature et promotion territoire 	<p>Cet axe est finalement celui qui est le moins couvert par les projets proposés, qui concernent plutôt la diversification et l'amélioration de l'offre touristique. Le patrimoine naturel est également peu concerné par les actions subventionnées. La promotion du patrimoine du territoire et son rayonnement culturel sont abordés de manière transversale, mais aucun projet ne traite réellement cette thématique (Office de tourisme situé en dehors du territoire du GAL, sur le territoire du GAL Dignois).</p>
Initiatives pour la cohésion sociale	<p>Meilleure identification des besoins sociaux Expérimentation de nouveaux services pour les habitants Renforcement du lien social et amélioration du vivre ensemble (intergénérationnels, inter territoires...) Amélioration du maillage de services Amélioration de l'accessibilité aux services (mobilité, TIC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des services : enfants, santé - Accessibilité des services : multiservices, incubateur-coworking, ESS, santé, mobilité - Lien social : transversal 	<p>Cet axe est également large et les projets actuels y répondent en partie, à travers les FA 6 et 7. Les projets proposés ciblent principalement les nouveaux services (santé, mobilité, services publics) et l'amélioration de la qualité des services (santé et jeunesse). En revanche, l'identification des besoins sociaux et l'accessibilité des services (dont mobilité inversés) ne sont concernés par aucun projet.</p>



4 ANALYSE EVALUATIVE

L'analyse évaluative est présentée sous forme de fiches thématiques qui visent à analyser et répondre aux questions d'évaluation (critères d'évaluation, questions régionales et questions spécifiques au GAL. Pour plus de clarté, certaines questions ont été regroupées).



Fiche de synthèse QE – Pertinence

La stratégie du GAL est-elle adaptée au territoire et à ses besoins et enjeux ?

La stratégie du GAL Durance Provence se caractérise par sa **forte intégration des enjeux de développement durable et sa volonté d'exemplarité écologique**. Elle s'appuie également sur les atouts du territoire (tourisme, patrimoine culturel et environnemental, terrain entrepreneurial...).

La stratégie propose ainsi une réponse pertinente aux besoins spécifiques au territoire :

- création et diversification d'activité économique (avec intégration des outils de la transition écologique : énergies renouvelables, circuits courts, économie circulaire...).
- mise en valeur et promotion des ressources locales du territoire (patrimoine culturel et environnemental...);
- renforcement de la mobilité et de l'accessibilité des services, création de lien social.

Ces orientations semblent portées politiquement dans le territoire (voire au-delà par la société civile, suite au refus du projet de Centre d'Enfouissement Technique) et s'articulent bien avec les autres plans, stratégies et programmes locaux (notamment Charte de cohésion sociale). La teinte environnementale de cette stratégie s'intègre également bien dans les lignes de financement du Département. Une vraie stratégie de développement du territoire est proposée à travers la notion « d'éco-territoire ».

Lors de la candidature LEADER du GAL Durance Provence, le territoire était cohérent d'un point de vue géographique et administratif à travers le Pays Durance Provence. Suite aux réformes territoriales, le territoire du GAL se retrouve à cheval sur 2 EPCI, ce qui complique la lisibilité du programme pour les acteurs. Bien que le positionnement sur 2 EPCI différents ne semble pas poser de problème (répartition géographique équilibrée des projets), l'engagement des structures publiques, déjà limité sur le GAL, est faible dans la partie rattachée à la CCJLVD (un seul projet porté par une structure publique pour l'instant déposé dans cette zone).

Le territoire est un des plus petits GAL de PACA, sans que son enveloppe ne s'en soit retrouvée réduite. A titre de comparaison, les GAL Dignois et Alpes et Pré-Alpes d'Azur ont une enveloppe moindre au regard de leur surface et de leur population.

GAL	Surface	Population	Enveloppe FEADER
GAL Durance Provence	304 km²	20 880 habitants	1 999 468 €
GAL Dignois	1 230 km ²	30 400 habitants	1 992 810 €
GAL Alpes et Pré-Alpes d'Azur	1 800 km ²	40 000 habitants	1 890 394 €

Sources : Conventions GAL Dignois et Alpes et Pré-Alpes d'Azur

Ainsi, la question de la taille du territoire se pose, ainsi que sa capacité à mobiliser des porteurs de projet dans un périmètre réduit (limitation du rayon d'intervention de certaines opérations).

La stratégie LEADER répond à la dynamique territoriale locale. Elle répond aux besoins identifiés et s'appuie sur les atouts du territoire. Elle répond à la volonté politique d'avoir un territoire exemplaire, durable et solidaire (rejet du projet de centre d'enfouissement et insertion dans la Charte de Cohésion Sociale).

Il faut néanmoins souligner que ce territoire LEADER est de taille limitée et ne dispose aujourd'hui plus de la cohérence administrative initiale, ce qui rend complexe sa lisibilité, limite le périmètre de certaines actions (les véhicules financés doivent rester dans le territoire du GAL par exemple) et réduit le nombre de porteurs potentiels.

Indicateurs associés :

- Analyse qualitative et entretiens



Fiche de synthèse QE – Cohérence

Les fiches actions (thématiques, bénéficiaires, ouverture, montants...) et la stratégie d'ouverture de ces dernières correspondent-elles aux objectifs fixés ?

Les 7 fiches actions proposées traduisent bien les orientations formulées dans la stratégie du GAL – en particulier la notion de territoire éco-responsable et éco-citoyen. Elles se répartissent autour des 4 axes :

- **Territoire propre**, à travers 2 fiches actions ciblant respectivement la sensibilisation à l'environnement et toute la filière déchets, de la sensibilisation à la gestion concrète des déchets.
- **Développement économique durable**, à travers une fiche action dédiée à l'économie verte et l'économie circulaire, de la sensibilisation au soutien direct au secteur des circuits courts, des énergies renouvelables, de l'écoconception, de la rénovation énergétique...
- **Tourisme culture-nature**, à travers 2 fiches actions qui soutiennent respectivement la valorisation et l'attractivité du territoire – actions de communication autour de l'image du territoire, de mise en valeur des ressources locales, de création d'espaces de connaissance et de réseau.
- **Cohésion sociale**, de manière transversale à travers l'ensemble des fiches actions, et plus spécifiquement à travers 2 fiches actions focalisées sur l'amélioration de l'offre de services, en lien avec des thématiques variées (énergies nouvelles, produits locaux, habitat durable, cohésion sociale, emploi, mobilité et transports...) et sur l'accessibilité des services, notamment via le concept de mobilité inversée.

Le choix de bénéficiaires et de type d'actions éligibles variés montre **la volonté de mobilisation large du GAL dans le territoire**. En dehors d'un cas particulier, aucun porteur de projet potentiel n'a été écarté de LEADER pour cause de non éligibilité.

On note cependant que **le périmètre de certaines fiches actions est flou**, ce qui peut amener un certain manque de lisibilité. Les fiches actions 4 et 5, et 6 et 7 se superposent.

L'ouverture initiale de l'enveloppe par appel à proposition est en cohérence avec cette stratégie : les porteurs pouvaient déposer au fil de l'eau durant les 7 premiers mois d'ouverture des fiches actions. On note cependant 2 larges périodes entre les appels à projets suivants (un an entre mai 2017 et mai 2018 et un an entre mai 2018 et mai 2019) sans possibilité de déposer des projets. Cela ne semble néanmoins pas avoir posé de problème, ni empêché le dépôt de projets.

Les montants plancher et plafond éligibles ne représentent pas vraiment une limitation, les projets proposés se situent finalement dans la moyenne de cette fourchette. Le montant plancher paraît même trop bas au vu de l'investissement à fournir par le porteur de projet pour monter les dossiers LEADER, en réalité, l'équipe technique se montre peu engageante pour les dossiers en deçà de 10 000 €.

La répartition initiale de l'enveloppe ne traduit pas de stratégie de consommation particulière, puisque le budget est réparti assez équitablement entre les différentes fiches actions. Suite aux premiers dépôts de projets, **cette répartition a été revue mi-2018, dans une logique de consommation de l'enveloppe** (abondement équitable des fiches actions 2 à 6 à partir d'une partie du budget initialement alloué aux fiches actions 1 et 7, peu sollicités – aucun dossier programmé au 31/12/2018).

Les fiches actions et la répartition initiale de l'enveloppe financière traduisent bien la stratégie affichée, aussi bien en termes d'orientations que d'éco-responsabilité. Elles reflètent, tout comme l'ouverture initiale par appel à proposition, la volonté du GAL de mobiliser largement (bénéficiaires, type et ampleur des actions) pour cette première programmation LEADER.

On souligne l'effort de communication réalisé dans la rédaction des AP et AAP (lisibilité et pédagogie). En revanche, le périmètre de certaines fiches actions se révèle flou et certaines se superposent.

Indicateurs associés :

- Analyse qualitative et entretiens



Fiche de synthèse QE – Mise en œuvre

Le mode de fonctionnement du GAL est-il optimal (processus, gestion, animation, communication, implication des partenaires...) ?

Le circuit de gestion permet-il de simplifier les procédures pour le bénéficiaire, de favoriser la programmation par les GALs et d'améliorer la qualité de la mise en œuvre de LEADER ? (Question régionale)

Malgré le changement de structure porteuse du à la fusion des collectivités (passage de la CCMD et CCLVD à l'agglomération PAA), le GAL Durance Provence a bénéficié d'une bonne gouvernance, avec une équipe technique particulièrement stable.

Les instances du GAL prévues dans la candidature et la convention ont été mises en place par l'équipe technique, même si pour certaines cela s'est fait tardivement.

Equipe technique

La stabilité de l'équipe technique est à souligner, puisque le gestionnaire-animateur et l'animateur-gestionnaire sont les mêmes depuis le début de la programmation. Le partage des tâches d'animation et de gestion sur les 2 ETP a pu contribuer à l'intérêt des postes et à leur continuité. Avec l'accélération de la programmation et la montée en compétences de l'équipe technique, les 2 profils ont tendance à se spécialiser.

De manière générale, on note un **bon fonctionnement de l'équipe technique** :

- Formation et acquisition de compétences au fur et à mesure de la programmation (nouveau fonctionnement LEADER 2014-2020) ;
- Encadrement satisfaisant des porteurs de projet en amont des CoProg, avec bonne anticipation des avis d'experts et remarques de la région et du département. Bien que les délais de programmation puissent atteindre presque 2 ans pour certains dossiers, la moyenne de traitement reste raisonnable (15 mois) ;
- Bonne coordination et collecte du retour d'expérience des autres GAL à travers le RRR, et plus particulièrement du GAL Dignois, présent également dans les locaux de PAA ;
- Volonté forte de transparence de l'équipe technique, impliquant une forte sollicitation du CoProg (nombreuses réunions notamment en début de programmation, notamment dans un rôle pédagogique). Dans l'ensemble, cette mobilisation n'est pas ressentie comme un inconvénient par les membres du CoProg, bien que certains soulignent l'importance de les mobiliser en priorité quand ils ont un vrai rôle de décision (certains votes – hors opportunité et sélection – relèvent parfois de la chambre d'enregistrement) ;
- Equipe particulièrement consciencieuse, motivée et impliquée (proposition de supports de travail cadrés...), dont le sérieux est souligné par plusieurs partenaires (département, région, RRR), quoique cela puisse rallonger légèrement certains délais (comptes rendus, temps d'instruction...).

Cependant, on note un **manque d'outils permettant de rationaliser le suivi et le traitement des dossiers, et d'avoir une vision globale à jour de l'ensemble des dossiers**. De la même manière, la répartition du temps de travail des agents est suivie, mais pas de manière facilement exploitable et analysable.

Les **actions d'animation et de communication sont soutenues avant les AP et AAP**, et utilisent des **médias variés**. Cependant, on constate que ces actions ciblent en priorité le grand public, et moins les réseaux spécialisés et les structures publiques



Comité de Programmation

Le Comité de Programmation montre un fonctionnement satisfaisant :

- Noyau motivé et présent, permettant une atteinte du quorum lors des votes, mais « basculement » notable vers 2017 entre la présence plus importante du collège privé vers une présence supérieure du collège public ;
- Mobilisation soutenue du CoProg, surtout en début de programmation, non ressentie comme une charge ;
- Bonne communication entre les membres du CoProg lors des CoProg, instance ayant réellement décisionnaire ;
- Instance jouant son rôle de relais du programme LEADER.

Cependant, on constate une difficulté rencontrée pour trouver de nouveaux membres pour remplacer les membres « fantômes » du CoProg.

Partenaires et relais

En dehors des membres du CoProg eux-mêmes, peu de partenaires et relais du programme ont été identifiés.

En revanche, on note un appui apprécié et efficace de la structure porteuse PAA (certains agents ponctuellement en support), bien que les connaissances des agents de l'agglomération sur LEADER soit très variable.

Délégation de la gestion et de l'instruction aux GAL

La région PACA a fait le choix de déléguer l'instruction de LEADER aux GAL. Pour l'instant, cette délégation n'apparaît pas comme un élément de retard de programmation. En effet, la région PACA est concernée par des retards d'instruction et de consommation, mais ceux-ci existent aussi à l'échelle nationale et la région PACA se situe actuellement dans la moyenne.

La gestion en local de l'instruction semble appréciée (implication forte des territoires), quoiqu'elle constitue une charge de travail importante pour les équipes techniques. Les délais de traitement des dossiers instruits par le GAL semblent assez similaires à ceux traités par la région (dossiers déposés par PAA instruits par la région).

Il faut tout de même souligner l'ampleur des nouvelles compétences que les gestionnaires des GAL ont dû acquérir en début de programmation pour faire face à ces nouvelles responsabilités, les formations proposées restant légères.

Ces éléments restent à confirmer avec la fin de la programmation, en particulier les phases de paiement et de contrôles.

De manière générale, la gouvernance du GAL montre un bon fonctionnement. Les instances ont réussi à trouver leur place et un fonctionnement qui leur convient.

Le GAL bénéficie d'une équipe technique stable, soucieuse de la pédagogie et de la transparence de ses actions auprès du CoProg, ce qui est apprécié, bien que cela soit chronophage. En résulte une mobilisation soutenue du CoProg, dans l'ensemble bien acceptée. L'équipe technique, particulièrement consciencieuse, montre une implication largement appréciée par les autres instances du programme. Un manque d'outils de suivi des dossiers et des temps passés est cependant à noter.

Le CoProg comporte un noyau motivé, relais du programme localement, bien qu'il regrette les lourdeurs que les démarches administratives de LEADER représentent pour les porteurs de projet.

Les actions d'animation et de communication sont fréquentes et variées, bien que la communication externe cible peu les réseaux spécialisés et les structures publiques.



Au vu de la difficulté actuellement ressentie par l'équipe technique pour la gestion du temps, un point d'attention est à noter quant à la fin de la programmation, où verront se superposer :

- la finalisation de l'engagement des dossiers actuellement en cours d'instruction ;
- le lancement et l'animation des nouveaux AAP et l'instruction associée ;
- le traitement des premières demandes de paiement et l'accompagnement des porteurs dans la réalisation des actions (« animation post-programmation ») ;
- l'ouverture de la coopération ;
- les contrôles.

Indicateurs associés :

- Nombre de comités de programmation
- Taux de présence des membres au Comité de programmation (publics et privés) tout au long de la vie du programme
- Nombre de réunions techniques de coopération avec les GAL limitrophes
- Nombre de contacts ayant débouchés sur le dépôt d'un dossier
- Part de la charge de travail de l'animateur dédiée 1/ à l'animation, 2/ à l'accompagnement des porteurs
- Nombre d'actions d'animation
- Existence d'outils à destination du porteur de projet (Guide porteur, FAQ)
- Nombre de supports ou d'outils de communication produits sur la stratégie Leader
- Utilisation d'outils de suivi du GAL par l'équipe technique
- Nombre de participations aux réunions du réseau rural, de l'Autorité de Gestion, de l'ASP et des GAL



Fiche de synthèse QE – Efficacité

Le niveau d'avancement du GAL est-il satisfaisant par rapport aux objectifs fixés et au vu des moyens ?

Avec 43% de l'enveloppe FEADER 19.2 et 19.3 programmé au 31/12/2018, **le niveau de programmation du GAL est en deçà des objectifs initialement fixés et reste pour l'instant faible**, mais c'est surtout **le niveau de paiement qui est préoccupant** (hors 19.4), puisqu'aucun n'a été réalisé au 31/12/2018.

Ces résultats peuvent cependant être relativisés :

- Par rapport au niveau d'engagement et de paiement régional qui est peu élevé également (cf. tableau ci-après) ;
- Par plusieurs dossiers en cours d'instruction, qui si on les considère, amènent le taux de mobilisation théorique de l'enveloppe FEADER (19.2 et 19.3) à 64 %.
- Par l'allongement probable par la Commission européenne de la date limite d'engagement des dossiers ;
- Par le fait que cette programmation est une première pour le territoire, qui de plus est de taille réduite (un des plus petits territoires de PACA).

Tableau 17 : Comparaison des niveaux d'engagement et de paiement FEADER pour la mesure LEADER

Territoire	Date de référence	% engagé FEADER sur la maquette générale	% payé FEADER sur la maquette générale
Min – max régions françaises	18/03/2019	[1,27 % - 31,66%]	[0 % - 12,84 %]
PACA	18/03/2019	24,40 %	5,66 %
GAL Durance Provence	31/12/2018	43 % * 13,8 % **	0 % ***
GAL Dignois	31/12/2018	6,85 % * 0 % **	0 % ***

* programmé sur l'enveloppe FEADER FA 1 à 8

** engagé sur l'enveloppe FEADER FA 1 à 8

*** payé sur l'enveloppe FEADER FA 1 à 8

Ces retards sont surtout préoccupants pour l'anticipation de la fin de la programmation, période qui s'annonce déjà chargée. Egalement plus largement au niveau national, ces retards sont inquiétants puisqu'ils contribueront encore à repousser et ralentir le démarrage de la prochaine programmation.

Au 31/12/2018, le GAL Durance Provence présente un retard de programmation, mais encore plus un retard de paiement – bien que la situation ne soit pas exceptionnelle à l'échelle de la région PACA.

Bien que des projets soient en cours d'instruction, il reste une part importante de l'enveloppe FEADER non mobilisée, alors que la fin du programme 2014-2020 approche. Plus largement, le retard pris à l'échelle nationale est préoccupant dans la perspective du lancement de la prochaine programmation.

La révision de la répartition de l'enveloppe par FA dans un objectif de consommation est compréhensible vu cette configuration, mais la question reste quant à l'ambition du GAL et à sa stratégie d'intervention sur le territoire (petits/gros projets, « originalité » des thématiques...) – à intégrer dans la réflexion pour la prochaine programmation.

Indicateurs associés :

- Taux de consommation de l'enveloppe
- Part des dossiers programmés sur les dossiers éligibles reçus
- Part des dossiers payés sur les dossiers programmés



- Délai entre l'avis d'opportunité et le passage en programmation
- Délai d'instruction moyen
- Délai entre la demande de paiement et le versement de l'aide
- Perception des délais selon les porteurs de projets
- Nombre de dossiers déposés (formulaire)
- Nombre de dossiers soldés
- Accessibilité de la procédure selon les porteurs de projets
- Diversité des porteurs de projet : répartition des projets selon le type de porteur



Fiche de synthèse QE – Efficience

Les projets sélectionnés répondent-ils à la stratégie du GAL (thématiques, types de porteurs, grilles de notation, sélectivité...) ? Les objectifs du GAL sont-ils atteints ?

Sélectivité

Le peu d'avis défavorables émis par le CoProg peut faire paraître la sélectivité du CoProg très faible. Cependant, cette dernière doit être relativisée par :

- La sélection préalable des projets effectuée par l'équipe technique, qui permet d'écarter la majorité des projets inéligibles ou trop peu mûres, et préparer les éventuelles réticences des co-financeurs ;
- Les avis favorables sous réserves émises par le CoProg (plan de financement, partenariats et complémentarité sur le territoire, caractère innovant du projet, etc.), qui représentent parfois des réserves importantes sur certains aspects des projets ;
- La volonté du GAL se favoriser l'émulation du territoire dans le contexte d'une première programmation LEADER.

Avancement thématique

La répartition équilibrée de début de programmation entre les différentes FA n'a pas vu un niveau de sollicitation similaire de ces dernières (dossiers programmés et en cours d'instruction) : FA 1 assez ciblée et mal interprétée en début de programmation, FA 7 originale (mobilité inversée) et peut être ambitieuse sur le territoire (maturité et taille réduite du territoire).

Cette situation a donné lieu à une réorientation de l'enveloppe des FA les moins sollicités (pas de programmation dans ces FA et mobilisation moindre des dossiers en cours d'instruction) **vers les autres FA. Cette révision de la maquette privilégie la consommation**, quitte à réduire légèrement les ambitions sur les fiches actions moins mobilisées.

Plus précisément, les projets sélectionnés s'insèrent bien dans les fiches actions correspondantes et dans la stratégie du GAL – bien qu'ils ne couvrent pas tous les thèmes prévus.

Porteurs de projet

Contrairement à la crainte formulée par plusieurs acteurs, **les porteurs de projets viennent majoritairement du secteur privé**, et pas seulement du monde associatif (aussi du monde entrepreneurial). Cette mobilisation préférentielle du secteur privé – observée au niveau national – s'explique par différents éléments de calendrier, qui ont limité l'engagement des collectivités :

- Réforme et fusion des collectivités en 2017 ;
- Elections municipales en 2020.

Les porteurs de projet sont également variés (24 porteurs différents). Sur un aussi petit territoire que celui du GAL Durance Provence, il est difficile de dire que les porteurs sont totalement inconnus du CoProg. LEADER reste un programme confidentiel qui mobilise préférentiellement les initiés.



Atteinte prévisible des objectifs

En s'attachant aux objectifs recherchés (et prévisibles) des projets programmés et en cours d'instruction (cf. fiches projets), on peut dire que **les projets couvrent bien les différents objectifs stratégiques du GAL**. Certaines orientations du GAL sont pour l'instant moins bien couvertes par les projets proposés, à relier avec le caractère large de la stratégie du GAL et la mobilisation inégale des différentes fiches actions. **En l'absence d'objectifs chiffrés fixés en début de programmation, il n'est pas possible de conclure quant au niveau d'atteinte des objectifs du GAL.**

Plus précisément, LEADER contribue en priorité à soutenir des investissements matériels (aménagement, travaux, matériel...), devant le financement de salaires. Les projets sont de taille moyenne (à l'échelle de la fourchette d'ouverture des FA). Il est néanmoins intéressant de noter que pour le territoire limitrophe du Dignois, le montant moyen des projets soutenus durant la programmation 2000-2006, était de 33 000€ - pour un montant moyen actuel dans le GAL Durance Provence de 75 000€.

Parmi les projets programmés et en cours d'instruction, quelques-uns ont une portée large à l'échelle du territoire (communication, création de réseau, etc.) et s'adressent à un public étendu, mais une grande partie concerne des projets plus « confidentiels » (rénovation d'hébergement touristique, atelier de transformation...).

Les fiches actions traduisent bien la stratégie du GAL, notamment la forte teinte écologique – qui se retrouve également dans les grilles d'opportunité et de sélection, ainsi que dans les préoccupations du CoProg pour la sélection des projets.

Le mode de sélection des projets (cadre des fiches action, grilles d'opportunité et de sélection, stratégie de sélection du CoProg...) permet de respecter les orientations du GAL, notamment en ce qui concerne l'éco-responsabilité des projets et des porteurs.

En revanche, certaines thématiques proposées dans la stratégie du GAL n'ont pas été mobilisées comme escompté, peut être en partie en raison d'un faible écho actuel sur le territoire.

La bonne mobilisation du secteur privé constitue une réussite par rapport aux craintes initiales. La mobilisation du secteur public est quant à elle plus décevante (notamment en tant que cofinanceur) mais s'explique facilement par le calendrier électoral et des réformes.

Certains projets ont une portée structurante (proposition d'outils, mise en réseau, formations...), mais une partie concerne des projets plus « individuels » dont le rayonnement restera plus limité au niveau du territoire.

Indicateurs associés :

- Indicateurs de résultats et d'impacts associés à chaque fiche action (voir Annexe 3)



Fiche de synthèse QE – Utilité

Quelle est la plus-value de la démarche LEADER sur le territoire ? La démarche a-t-elle favorisé l'émergence de projets innovants et les démarches transversales ? Observe-t-on un effet levier ?

Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre des stratégies de chacun des GAL permettent d'atteindre les objectifs fixés à LEADER dans l'AMI et le cadre de performance ? (Question régionale)

En quoi les moyens spécifiques dédiés à LEADER permettent de développer des réseaux d'acteurs de qualité sur le territoire ? (Question régionale)

Les retards de réalisation des projets, le manque d'outils de suivi des résultats et des impacts, ainsi que l'absence d'objectifs chiffrés fixés rend difficile l'évaluation de l'atteinte des objectifs. L'analyse n'a ainsi pu être réalisée que sur un niveau de résultat et d'impact prévisibles.

Les projets pour l'instant proposés (programmés et en cours d'instruction) contribuent bien aux objectifs fixés dans l'AMI régional, notamment les 2 axes suivants :

- Promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources du territoire : tous les projets permettant la création d'emploi, ainsi que les projets autour des circuits courts, de la valorisation du patrimoine culturel et historique local, de création d'énergies renouvelables...
- Renforcer l'attractivité des territoires ruraux par le maintien et le développement des services : tous les projets rattachés aux fiches actions 6 et 7, bien que les projets ciblent pour l'instant un peu moins l'accessibilité des services.

Une des attentes de l'Union européenne quant à l'impact de LEADER sur les territoires concerne la création d'emplois : le cadre de performance fixe l'objectif de 1 emploi créé pour 100 000€ de cofinancement FEADER. Les résultats prévisibles en termes de création d'emploi sont plutôt encourageants (dépassement des objectifs fixés), mais il convient de rester prudent, ce constat se basant sur les prévisions des porteurs de projet au stade opportunité.

Concernant les résultats relatifs à certains critères LEADER :

- **Le caractère innovant des projets soutenus s'avère difficile à juger et à atteindre.** L'innovation telle qu'elle est entendue dans le GAL relève plus d'opportunités nouvelles pour le territoire. La démarche LEADER reste cependant innovante en tant que telle (démarche ascendante, par et pour les territoires...);
- **La création de partenariats et de réseaux à travers les projets LEADER est effective, mais plus par l'intermédiaire de l'émulation permise par le CoProg que par les projets eux-mêmes.** Si peu de projets ciblent directement la création ou l'animation de réseaux, les projets intègrent plus facilement des partenaires (du moins au stade fiche projet), dont le format de coopération peut s'avérer très variable (partenaires financiers ou commerciaux, convention, etc.). Une partie des projets programmés n'en prévoyait d'ailleurs aucun au stade fiche projet.

Précisons également que la coopération, volet fort de la création de démarches transversales en dehors du territoire, n'a pas encore été lancée.

Ces données nécessitent d'être affinées et confirmées au stade engagement du projet et finalisation (format de partenariat, suites données, nombre de partenaires...). Il est également trop tôt pour pouvoir observer, voire qualifier une éventuelle émulation collective au sein du territoire (d'autant plus que c'est une première programmation LEADER).

Rappelons que la mise en réseau des acteurs du développement local afin de promouvoir l'intelligence collective fait partie des objectifs de l'AMI régional.



- Dans la continuité de la stratégie du GAL, **l'engagement éco-citoyen des bénéficiaires de LEADER est fortement mis en avant, au-delà même de l'objectif des projets soutenus** (matières premières locales, économies d'énergie et de transports, pratiques durables, etc.). Le GAL va plus loin que d'autres territoires pour ce critère environnemental.

Sans nier l'effet levier de LEADER pour mobiliser des contreparties nationales publiques et privées, il est intéressant de constater que **cet effet levier a largement diminué au cours des dernières programmations**. De 3,64€ et 2,65€ mobilisés pour 1€ de FEOGA investi respectivement au niveau national et régional PACA pour la programmation 2000-2006, on n'en est aujourd'hui plus qu'à 1,87€ mobilisés pour 1€ de FEADER.

De plus, alors que le montant moyen des opérations subventionnées lors de la programmation 2000-2006 s'élevait à environ 28 500 € (moyenne nationale), le montant moyen des projets du GAL Durance Provence est de 75 000€ (projets programmés et en cours d'instruction au 31/12/2018). Le nombre de bénéficiaires touchés est d'autant plus faible.

Il n'en reste pas moins que LEADER permet l'injection et la mobilisation de financements dans le territoire, pour soutenir des projets qui n'auraient sinon peut-être pas vu le jour, au service d'une stratégie décidée localement, soutenue et cohérente avec les politiques locales. L'animation du territoire et l'accompagnement des porteurs de projets possibles à travers cette démarche représentent une réelle plus-value et originalité par rapport à d'autres régimes d'aides.

L'évaluation de l'atteinte des objectifs ainsi que des effets et impacts de LEADER est impossible au vu de l'avancement actuel du programme. Elle manque également d'indicateurs permettant de quantifier les réalisations, résultats et impacts.

D'un point de vue prévisionnel, LEADER soutien la création d'emplois. Le caractère innovant et partenarial des projets se retrouvent plus dans la démarche LEADER que dans les opérations elles-mêmes, bien que le CoProg cherche à favoriser la prise en compte de ces critères dès le stade fiche projet. C'est également le cas pour le caractère écoresponsable et durable des projets.

Sans nier la capacité de LEADER à mobiliser des fonds publics et privés sur le territoire (cofinancements régionaux et départementaux, autofinancement), son effet levier a tendance à se réduire au fur et à mesure des programmations successives. De même, le nombre de bénéficiaires décroît avec l'augmentation du montant moyen des projets. Ces deux éléments croisés font que moins de fonds publics sont mobilisés au profit du territoire. La question pour la prochaine programmation sera donc de trouver le bon équilibre entre nombre de projets et autofinancement (et co-financement) demandé selon la nature et le caractère innovant du projet.

Tous ces éléments devront néanmoins être confirmés lors de la réalisation effective des projets.

Indicateurs associés :

- Indicateurs de résultats et d'impacts associés à chaque fiche action (voir Annexe 3)

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES

Des questions spécifiques ont été posées par le GAL en début d'évaluation :

- Comment améliorer la communication autour de LEADER (plus-value, réalisations, impacts...) et la mobilisation des acteurs ?
- Comment utiliser au mieux les enveloppes pour la fin de la programmation ?
- Quelles optimisations des processus, de l'organisation, de la communication ? En particulier, comment améliorer l'utilisation du tableau de bord de suivi des programmes LEADER ?

Les réponses à ces questions relevant plutôt de recommandations, ces points seront abordés dans le chapitre suivant.

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans un souci de lisibilité et d'opérationnalité, les conclusions et recommandations sont présentée sous forme de fiches de synthèse thématiques.



Fiche synthèse – Stratégie du GAL Dignois

Conclusions	Recommandations
<p>Une stratégie adaptée au territoire, fortement axée sur l'éco-responsabilité et l'éco-citoyenneté et ancrée dans les orientations politiques locales. Cette stratégie semble ambitieuse pour un premier programme LEADER, avec quelques thématiques originales, comme la mobilité inversée, ou une fiche action spécifique pour l'éducation à l'environnement. Tout en mettant en avant cette teinte « verte », elle s'insère bien dans les objectifs fixés dans l'AMI régional.</p> <p>Certaines thématique ont en revanche été peu mobilisées pour l'instant (éducation à l'environnement, mobilité inversée).</p>	<p>Conserver ces thématiques qui bénéficient d'un appui politique local et d'une résonance parmi la population (thématique déchets par exemple). En particulier, l'orientation environnementale de cette stratégie montre une bonne cohérence avec les lignes budgétaires départementales.</p> <p>Pour les thématiques moins mobilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cibler plus précisément les acteurs pouvant constituer de potentiels porteurs de projet : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Appui sur le retour d'expérience d'autres GALç ; ▫ Contact avec les réseaux professionnels spécialisés et structures publiques concernées ; ▫ Animation au-delà des réseaux « connus » pour mobiliser plus largement (contacts/démarchages individuels, identification de relais...). Prévoir un accompagnement plus rapproché de ces porteurs de projets identifiés. - Clairement identifier ce qui relève des missions qui doivent normalement être couvertes par les partenaires (collectivités, groupements publiques), et potentiellement exclus du soutien LEADER - Repréciser les contours de la FA 1 (public des formations éligible)
<p>Certaines fiches action ont des limites floues (FA 4/5 et 6/7).</p>	<p>Repréciser les objectifs de ces fiches actions et quelles actions chacune concerne (travail en cours).</p>
<p>Malgré cette stratégie adaptée, les fiches actions sont mobilisées de manière inégale, parfois en dessous du budget alloué.</p> <p>Cela a donné lieu à un rééquilibrage de l'enveloppe financière entre les fiches actions : budget des fiches sous consommées et de la coopération réorienté vers toutes les autres fiches.</p>	<p>Animer dès le début de la programmation (voire même avant la signature de la convention) des domaines d'activité nouveaux ou moins couverts par les réseaux existants.</p> <p>Laisser ouvert au fil de l'eau des fiches actions concernant les thèmes plus « nouveaux » (car mobilisation des porteurs de projets possiblement plus longue).</p>
<p>Le territoire du GAL est cohérent (pays Durance Provence) et bénéficie d'une histoire et d'une identité communes, mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il reste géographiquement restreint (un des plus petits GAL de PACA), ce qui peut limiter le rayon d'action de certains projets ; - C'est un petit bassin de population, ce qui réduit le nombre de porteurs de projets potentiels et le bassin de consommation ; - Il n'est aujourd'hui plus cohérent administrativement, ce qui peut poser des problèmes de lisibilité du programme dans son ensemble, surtout dans un territoire si petit. 	<p>La prochaine programmation devra reposer la question du territoire du GAL : il s'agira de mettre en regard la cohérence du territoire (géographique, thématique et administrative) et la capacité de mobilisation de projets et porteurs.</p> <p>Vu la localisation d'une partie du territoire du GAL Durance Provence sur PAA et le portage par cette dernière, un rapprochement avec le GAL Dignois pourrait être envisagé, d'autant plus que plusieurs orientations de leurs stratégies se recoupent (tourisme, valorisation des ressources locales, circuits courts, services, mobilité...).</p>

Fiche synthèse – Consommation et avancement du programme

Conclusions	Recommandations
<p>Le programme montre des retards en termes d'engagement, mais surtout vis-à-vis des paiements, qui n'avaient pas encore commencé fin 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 43% de l'enveloppe FEADER FA 1-8 programmée au 31/12/2018, pour 14% d'engagée – pour comparaison en PACA : 24,40% des montants FEADER PACA engagés au 18/03/2019 ; - 0% de paiements au 31/12/2018 – pour comparaison 5,66% des montants FEADER LEADER PACA payés au 18/03/2019. 	<p>Bien anticiper la fin de la programmation et la charge de travail associée (Finalisation du rattrapage des retards de programmation ; ouverture et animation des nouveaux AAP et instruction associée ; traitement des demandes de paiement ; ouverture de la coopération ; contrôles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prolonger les efforts et l'implication de l'équipe technique ; - Favoriser l'efficacité et la rapidité d'instruction ; - Anticiper au mieux les périodes de charge de travail : <ul style="list-style-type: none"> ▫ En calant les dates d'AAP sur les dates des comités des cofinanceurs ; ▫ En mettant en place des outils de suivi adaptés et à jour (voir ci-après). - Accompagner les porteurs de projet aussi dans la période post-engagement : <ul style="list-style-type: none"> ▫ suivi de la réalisation des projets ; ▫ relance des demandes de paiement.
<p>On constate un manque d'outils de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De l'état d'avancement des projets, permettant d'avoir une vision globale et permettant un suivi et appui extérieur si nécessaire - Des dates clefs (comités divers, pièces administratives et circuit de gestion des porteurs de projet, validité des conventions / paiements...) 	<p>Mettre en place un outil de suivi de l'état d'avancement des projets, par exemple un tableau de bord complet et à jour de l'ensemble des dossiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - depuis le dépôt de la fiche projet jusqu'au paiement du solde - intégrant les dates clefs de la vie des dossiers - intégrant l'état d'avancement à jour des dossiers - lié à un tableau ou graphique de suivi de la consommation des enveloppes par FA (intégrant part en cours d'instruction, programmée, engagée, payée) - intégrant des alertes sur les dates (relance de paiements, etc.) <p>Il est indispensable que ces outils soient régulièrement mis à jour et cohérents (formats de date par exemple).</p>
<p>Un vivier de projets est en cours d'instruction (64% de consommation théorique), mais il reste encore une part importante de l'enveloppe à engager avant la fin de la programmation, d'autant plus qu'il existe toujours un risque d'abandon de certains projets.</p>	<p>Pour la fin de la programmation, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuer l'animation auprès des porteurs de projet pour favoriser le dépôt de projets (accompagnement rapproché au montage administratif), en particulier dans les thématiques des FA peu mobilisées pour l'instant (FA 1, 3 et 7) ; - Anticiper au mieux les abandons de projets (relance et suivi des porteurs), en particulier pour les dossiers en cours d'instruction.
<p>Les FA 1, 2, 5 et 6 mobilisent plus de 75% de leur enveloppe allouée (dossiers programmés + en cours d'instruction). L'enveloppe restante pour les prochains AAP est donc faible.</p>	<p>Rester vigilant sur la sélection de prochains dossiers dans ces FA, afin d'éviter toute surconsommation. Cette situation peut représenter une opportunité de réaliser une sélection plus sévère sur certains critères (partenariats, innovation, etc.).</p>
<p>Les co-financeurs sont peu variés (essentiellement Région et Département), et les règles s'avèrent complexes pour les co-financeurs ponctuels.</p>	<p>Renforcer la mobilisation d'autres co-financeurs que la Région et le Département (travail d'animation du GAL : collectivités, etc.).</p> <p>Pour la prochaine programmation, simplifier les règles de cofinancement pour les co-financeurs ponctuels (notamment en cas de rétrocession de fonds).</p>



Fiche synthèse – Gouvernance et mise en œuvre

Conclusions	Recommandations
<p>L'équipe technique a bien pris en main son rôle de responsable de l'instruction des dossiers. Elle montre une volonté de transparence et est consciencieuse.</p> <p>On note une bonne collaboration avec les partenaires cofinanceurs, AG, le RRR et les autres GAL.</p> <p>L'accompagnement des porteurs de projet favorise l'amélioration des dossiers en amont (avis techniques, remarques de la région et du département, encadrement et conseil de l'équipe technique, fiche technique complète et précise).</p>	<p>Prolonger cette implication, mais attention à ce que cela ne contribue pas à augmenter les délais d'instruction et trop augmenter la charge de travail de l'équipe.</p> <p>Vu la charge de travail prévisible pour la fin de la programmation, la priorité devrait aller à l'efficacité, d'autant plus que l'équipe technique fonctionne bien.</p> <p>Conserver les liens avec les différents partenaires du programme (autres GAL, DAL Dignois, RRR, Région, Département), ressenti comme une plus-value par tous.</p>
<p>Un manque d'outil de suivi de la répartition du temps de travail de l'équipe technique entre ses différentes tâches</p>	<p>Mettre en place un outil de suivi des temps passés de l'équipe technique, sous un format permettant une analyse (catégories prédéfinies).</p>
<p>Le CoProg montre un fonctionnement satisfaisant, malgré les membres « fantômes » et une baisse de mobilisation du collège privé.</p> <p>Cette instance est fortement mobilisée, quoique cela ne soit dans l'ensemble pas ressenti comme une charge.</p>	<p>Soutenir la mobilisation du CoProg :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En remplaçant les membres absents, notamment du collège privé (surtout dans le contexte de fin de programmation et de nouveaux AAP où le rythme de mobilisation risque de s'accélérer (opportunité + sélection) ; - En communiquant dès que possible sur les réalisations et résultats ; - En veillant à les mobiliser en priorité quand ils ont un vrai rôle de décision : mobilisation raisonnable, consultation écrite quand possible...) - En le rassurant sur son rôle dans la sélection des projets (rôle décisionnaire).
<p>Un portage de PAA satisfaisant, avec une mise à disposition ponctuelle et un accompagnement d'agents quand nécessaire.</p>	<p>Prolonger cet accompagnement de l'agglomération, qui permet également des échanges réguliers avec le GAL Durance Provence.</p>
<p>La communication réalisée sur le début de la programmation cible principalement le grand public.</p> <p>Peu de structures relais ont été mobilisées en dehors du CoProg.</p>	<p>Renforcer les actions à destination des réseaux spécialisés, des structures relais (chambres consulaires) et des structures publiques concernées.</p> <p>Réaliser une animation au-delà des réseaux connus pour mobiliser plus largement (contacts/démarchages individuels...)</p>

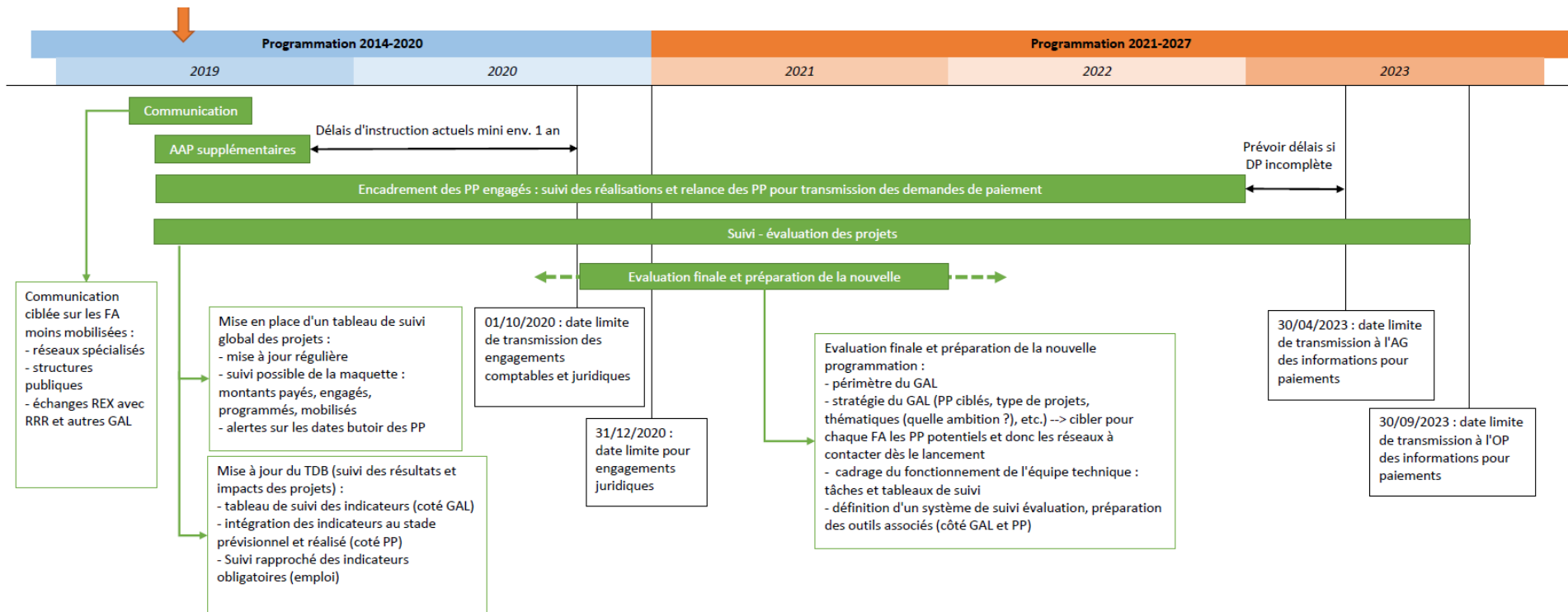
Fiche synthèse – Résultats et impacts

Conclusions	Recommandations
<p>Au-delà du trop faible niveau d'avancement du programme pour statuer sur les résultats et impacts de LEADER, aucun système de suivi n'a été mis en place et est tenu à jour.</p>	<p>Mettre en place et renseigner un tableau de bord pour le suivi des résultats et impacts du programme, intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des cibles à atteindre fixées initialement ; - Des indicateurs facilement mesurables par l'équipe technique, voire par les porteurs de projet (à intégrer aux documents pour les porteurs de projet) ; - Les indicateurs proposés au niveau régional pour l'ensemble des GAL, si pertinent. <p>S'appuyer sur le travail réalisé à l'occasion de cette évaluation pour la mise en place de ce système de suivi-évaluation (Annexes 2 et 3).</p>
<p>Les prévisions de création d'emplois dépassent actuellement les prévisions. Un caractère innovant et partenarial qui se retrouve plus dans la démarche LEADER en elle-même que dans les projets.</p>	<p>Rester vigilant sur la réalisation des prévisions d'emploi indiquées au stade fiche projet (suivi des porteurs). Porter une plus grande attention à cet indicateur cible obligatoire, en particulier lors de la sélection des projets. Renforcer les exigences en termes d'innovation et partenariat, en particulier dans les fiches actions ne disposant plus d'une grosse enveloppe.</p>
<p>Un effet levier de LEADER qui se réduit par rapport aux précédentes programmations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un taux d'aide plus important (part d'autofinancement plus faible) ; - Une implication moindre des cofinanceurs publics ; - Un montant moyen des projets qui a tendance à augmenter. 	<p>Sur les fiches actions moins ambitieuses (tourisme...), proposer un taux d'aide moins important, ainsi que pour les projets portés par des structures publiques. Renforcer et dynamiser la participation des contreparties nationales publiques. Ces éléments devront notamment être intégrés à la réflexion pour la prochaine programmation.</p>
<p>Des projets soutenus par et pour le territoire, mais dont la portée est très variable selon les projets : certains ont une portée large (réseau, communication, etc.), mais d'autres – tourisme par exemple – correspondent plus souvent à des projets « individuels » (qui participent au dynamisme du territoire mais dont les effets à l'échelle du territoire restent limités).</p>	<p>Favoriser les projets à forte résonance sur tout le territoire (bénéficiaires finaux plus nombreux, plus larges).</p>
<p>Sans remettre en cause son efficacité pour investir localement et dynamiser les territoires, LEADER reste un programme lourd, contraignant et complexe pour les porteurs de projet et pour les gestionnaires.</p>	<p>Compte tenu de son intervention pour financer de plus petits projets que d'autres fonds européens, les démarches pourraient être proportionnées et allégées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les exigences en termes de contrôles et de pièces administratives ; - Réduction des délais d'instruction (outils de gestion financière du programme, délibérations des cofinanceurs...); - Renforcer la formation initiale des équipes techniques en début de programmation (cas d'instruction déléguée au GAL) ; - Contribuer à améliorer l'image du programme, assez dégradée durant cette programmation (défiance des porteurs de projet et du grand public).



6 PLAN D' ACTIONS ET PLANNING OPÉRATIONNEL

Le schéma ci-après propose un calendrier de mise en œuvre des principales recommandations.



ANNEXES

Annexe 1. Acteurs rencontrés dans le cadre de l'évaluation



Nom et prénom Fonction dans le GAL	Autres fonction / organisme
Anais TANKAM Appui LEADER et coopération Volet évaluation GAL Dignois et Durance Provence	Adjointe Service ingénierie territoriale PAA (Suivi CRET, volet évaluation Espaces Valléens)
Flore PERIGOIS Gestionnaire – Animatrice GAL Durance Provence	PAA
Charlie DIVRY Animateur – Gestionnaire GAL Durance Provence	PAA
Anne-Marie ARNAUD Référente GAL Dignois au Conseil Départemental	Service Territoire et Europe
Brigitte QUEYREL Encadrement équipe technique - Structure porteuse	Directrice du Pôle planification projet PAA
Alexandre NEVIERE Encadrement équipe technique - Structure porteuse	Chef du Service Ingénierie territoriale PAA
Pascale MARTEL Comité technique secteur énergie	Chargée de mission énergie PAA Suivi du programme TEPCV
Gérard PAUL Président du GAL Durance Provence Membre du Comité de Programmation collège public	Maire des Mées Vice-Président PAA en charge des déchets Président du SYDEVOM
Solange BERTRAND Membre du Comité de Programmation représentante du secteur environnement collège privé	Représentante de l'Association Sauvegarde des Parrines Dirigeante de Solber Conseil (Bureau d'études en stratégie de développement des PME-TPE)
Sandrine COSSERAT Membre du Comité de Programmation collège public	Maire de Volonne Conseillère départementale du 04 Conseillère communautaire de PAA Gérante d'Urbalp
Isabelle RIBERT Bénéficiaire LEADER	Responsable technique de l'association Crèche Les Canillous
Isabelle BAYONETTE Référente LEADER région PACA GAL Durance Provence	Service Parcs naturels régionaux et territoires ruraux, Région PACA
Christelle CASO Animatrice du RRR PACA	Région PACA – Direction de l'Agriculture et de l'Eau
Thomas DJIAN Animateur du RRR PACA	Région PACA – Direction de l'Agriculture et de l'Eau
Laura CARLON Chargée de mission coordination LEADER	Région PACA – Autorité de gestion



Annexe 2. Note de cadrage pour la révision du système de suivi-évaluation du GAL



GUIDE POUR LE TABLEAU DE BORD ET LE SUIVI DES GAL

GENERALITES SUR LES SYSTEMES DE SUIVI ET LES INDICATEURS

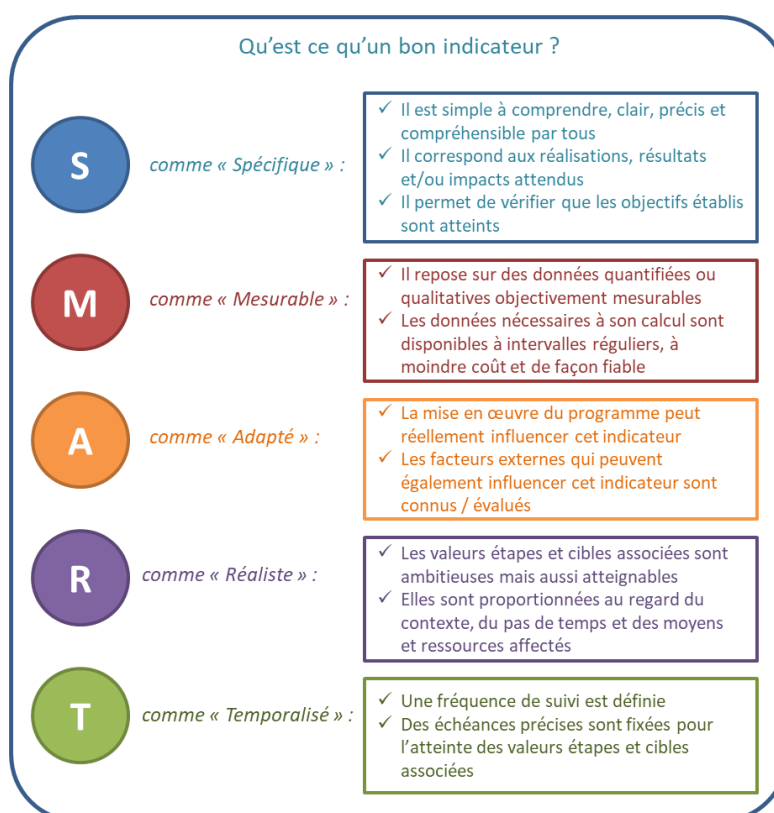
Caractéristiques d'un bon système de suivi

Il doit être utile pour piloter, changer les comportements et préparer l'évaluation.

Pour fonctionner, il ne doit pas être exhaustif ou trop ambitieux :

- Peu d'indicateurs
- Sur les sujets essentiels et mesurables seulement
- Adaptés à l'action publique

Qu'est-ce qu'un bon indicateur ?



Attention

Bien distinguer les indicateurs « de contexte », « de réalisation » et « d'impacts ».

Les « indicateurs de contexte » décrivent le territoire, mais n'ont pas de lien avec les projets LEADER. Ces indicateurs permettent de mettre en perspective la stratégie avec l'évolution du territoire (par exemple, âge moyen de la population du territoire à mettre en lien avec le développement de la silver économie) et d'apporter des éléments de réponse quant à l'adéquation de la stratégie avec les enjeux du territoire. Ils peuvent également permettre d'évaluer les impacts de LEADER sur le territoire, même si ils n'ont a priori pas de lien direct avec les projets soutenus par LEADER.

Les « indicateurs de réalisation » renseignent sur la nature des projets soutenus par LEADER. Ils permettent de les caractériser pour mieux évaluer le type de projets soutenus par LEADER (par exemple, montant moyen des projets, nature des actions du projet – investissement matériel, communication, accompagnement, études...).

Les « indicateurs d'impacts », quant à eux, renseignent sur les effets des projets soutenus (nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation...). Ils se rapprochent donc des indicateurs de contexte, mais ils ont en plus un lien avec les projets soutenus par LEADER. Ils permettront d'évaluer la plus-value et l'effet levier de LEADER sur le territoire.

APPLICATION AU SUIVI DE LA DEMARCHE LEADER

Les indicateurs doivent permettre à la fois :

A l'échelle du GAL :

- **De contribuer au suivi de l'état d'avancement du GAL** (consommation de l'enveloppe pour chaque FA, consommation globale, état d'avancement des dossiers, etc.). **Les indicateurs peuvent contribuer au pilotage du GAL au fil de l'eau** (par exemple, suivi de l'enveloppe par fiche action, type de bénéficiaires, nombre d'emplois créés, etc.), **notamment en mettant en perspective les valeurs au temps T avec les objectifs à atteindre.**
- **De donner des éléments quantitatifs qui seront utiles à l'évaluation du GAL** (notamment en prévision de l'évaluation finale). La récolte de ces indicateurs doit être anticipée, soit car ces indicateurs doivent être demandés au porteur de projet, soit parce qu'il est intéressant d'avoir un suivi dans le temps (notamment comparaison en début de programmation). Ils permettront en particulier à renseigner les impacts de LEADER.
 - ➔ Les indicateurs doivent contribuer à répondre aux questions d'évaluation relatives à chaque GAL.

A l'échelle de la région :

- De contribuer à l'évaluation de la démarche LEADER à l'échelle régionale, notamment lors de la rédaction des RAMO (nécessité de cohérence des indicateurs à l'échelle de tous les GAL de la région) ;
 - ➔ Les indicateurs doivent notamment contribuer à répondre aux 3 QE régionales :
 - Question 1 : Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre des stratégies de chacun des GAL permettent d'atteindre les objectifs fixés à LEADER dans l'AMI et le cadre de performance ? *Leader en région PACA vise deux objectifs prioritaires : 1) promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources du territoire et 2) renforcer l'attractivité des territoires ruraux par le maintien et le développement des services.*
 - Question 2 : En quoi les moyens spécifiques dédiés à LEADER permettent de développer des réseaux d'acteurs de qualité sur le territoire ? *Leader en région PACA vise de manière transversale à promouvoir l'intelligence collective par la mise en réseau des acteurs du développement local.*



Question 3 : Le circuit de gestion permet-il de simplifier les procédures pour le bénéficiaire, de favoriser la programmation par les GAL et d'améliorer la qualité de la mise en œuvre de LEADER ?

→ Un travail a déjà été réalisé au niveau de la région : à chaque QE régionale sont rattachés des indicateurs qui contribueront répondre à ces questions. Ces indicateurs sont regroupés dans un tableau de bord proposé par le RRR.

MODE OPERATOIRE

A faire pour la suite

- **Déterminer les questions utiles au GAL** (qu'est-ce qu'on cherche à savoir lors du suivi au jour le jour, lors de l'évaluation finale, etc.). Ces questions (et les indicateurs liés) peuvent servir au pilotage du GAL, afin d'orienter la gestion pour atteindre les objectifs de la stratégie LEADER (par exemple, typologie des porteurs de projets, consommation financière par FA, etc.)

Pour plus de simplicité et dans un souci de cohérence, nous proposons, en plus des questions d'évaluation régionales :

- **des questions d'évaluation transversales**, applicables aux 2 GAL, et reflétant les éléments que questionne une évaluation ;
 - **des questions d'évaluation spécifiques à chaque GAL**, qui complètent les questions d'évaluation transversales par des problématiques propres à chaque territoire, notamment en ce qui concerne les effets et impacts du programme (rattaché à chaque fiche action).
- **Identifier en priorité les indicateurs du cadre commun régional** qui peuvent servir à répondre à ces questions (afin de limiter le nombre d'indicateurs, et de privilégier les outils de suivi communs à la Région) ;
 - **Compléter éventuellement d'indicateurs spécifiques au GAL** (ne pas oublier que les indicateurs doivent être SMART).
 - Transversal pour tous les indicateurs (voir si tous les indicateurs régionaux (dans le TDB) sont obligatoires ou non) :
 - **Identifier le mode de collecte** de tous ces indicateurs : suivi interne au GAL, questionnaire supplémentaire aux porteurs de projet en début et/ou milieu et/ou fin de projet, etc.
 - **Préparer un tableau de suivi de ces indicateurs** (partir du modèle fourni par le RRR + modèle voir page suivante), qui sera de préférence intégré au système de pilotage actuel des projets → objectif : limiter le nombre de tableaux différents à remplir par les équipes techniques

Pour chaque indicateur :

- Définir précisément l'indicateur (périmètre géographique, typologie, définition de certains termes si besoin...) ainsi que son unité ;
- Identifier la source de données et les modalités de collecte (fiche projet, INSEE, tableau de suivi du GAL...)
- Indiquer éventuellement les fiches actions concernées et le lien avec les QE si nécessaire (QE RRR ou QE propre au GAL) ;
- Indiquer la temporalité de la collecte (à quel moment cette donnée est collectée, voire à quelle fréquence) – pour certaines données, la distinction prévisionnel / réalisé peut être effectuée ;
- Vérifier que cet indicateur est **facilement** mesurable.

Si l'indicateur nécessite une contribution du porteur de projet (case à cocher, valeur à indiquer), prévoir de l'intégrer dans la fiche projet ou le document de fin de projet.

REMARQUES TRANSVERSALES SUR LES INDICATEURS PROPOSES DANS LES FICHES ACTIONS

- Les QE sont spécifiques à chaque FA et relèvent principalement des effets et impacts du programme. Une série d'indicateur est proposée, qui permettent d'apporter partiellement une réponse aux QE. Cependant, une grande partie des QE appelle des réponses plutôt qualitatives, qui nécessitent de s'appuyer sur des entretiens ou des questionnaires plus que sur des données quantitatives. Il peut s'avérer complexe de répondre précisément à ces questions.
- Les questions interrogent peu la pertinence et la cohérence du programme.

Recommandations :

- Simplifier les QE proposées : on doit pouvoir facilement répondre à ces questions.
- Il est proposé de rajouter quelques questions relatives à la pertinence et la cohérence du programme.
- Limiter le nombre d'indicateurs et favoriser des indicateurs plus simples à collecter (s'appuyer préférentiellement sur les indicateurs régionaux proposés dans le TDB). Réfléchir également à l'intérêt de l'indicateur et de l'utilisation qui en sera faite.



Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code indicateur	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse	Format de réponse	Valeur	
					prévisionnel (si pertinent)	réalisé (si pertinent)
			<p><u>Fiches actions concernées (éventuellement)</u></p> <p><u>Définition précise de l'indicateur intégrant toute précision utile à son calcul</u></p> <p><u>Modalités de collecte : indiquer la source de la donnée, le mode de collecte</u></p> <p><u>Temporalité de la collecte : échéance et fréquence de collecte. Indiquer éventuellement à quel moment de la vie des dossiers elle est collectée</u></p>	indiquer unité et/ou typologie	valeur	valeur

RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAMO 2016 PACA

QEC 6B

Cette analyse a amené à associer le DP6B aux besoins suivant :

- B12 : Préserver l'attractivité des zones rurales.
- B4 : Renouvellement des générations : installation et mobilisation du foncier.
- B8 : Préservation et mobilisation des ressources forestières.

C'est pourquoi, eu égard à l'importance financière de Leader dans la priorité 6 et à sa manière de faire si particulière, il est préconisé à de nombreuses reprises **de coordonner l'effort d'évaluation par rapport au cadre commun qui a été développé à son égard.**

L'obligation réglementaire de reporting liée à l'indicateur O20 a également amené, plus récemment en 2017 et dans le cadre de cette démarche, à identifier des domaines prioritaires secondaires (DPS) de contribution de Leader, à savoir :

- Contribution au DP6A, sur l'ensemble des dimensions (diversification, création/développement de petites entreprises, création d'emplois) ;
- Contribution au DP3A, notamment sur la dimension de coopération acteurs et développement de circuits courts ;
- Contribution transversale au DP6B, notamment sur la dimension d'amélioration des services à la population.

Le référentiel d'évaluation comprend trois questions évaluatives, ainsi que des critères et des indicateurs d'évaluation associés :

- Question 1 : Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre des stratégies de chacun des GAL permettent d'atteindre les objectifs fixés à LEADER dans l'AMI et le cadre de performance ? *Leader en région PACA vise deux objectifs prioritaires : 1) promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources du territoire et 2) renforcer l'attractivité des territoires ruraux par le maintien et le développement des services.*
- Question 2 : En quoi les moyens spécifiques dédiés à LEADER permettent de développer des réseaux d'acteurs de qualité sur le territoire ? *Leader en région PACA vise de manière transversale à promouvoir l'intelligence collective par la mise en réseau des acteurs du développement local.*
- Question 3 : Le circuit de gestion permet-il de simplifier les procédures pour le bénéficiaire, de favoriser la programmation par les GAL et d'améliorer la qualité de la mise en œuvre de LEADER ?



Annexe 3. Tableau de bord pour le suivi-évaluation du GAL Durance Provence, issu du travail de reformulation réalisé dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours



Récapitulatif des indicateurs

**suivi par l'animateur uniquement (dans ses TDB)*

Code	Indicateurs	FA
IC1	Nb d'emplois créés suite au projet	Commun
IC2	Sans le soutien de LEADER ces emplois auraient-ils été créés ? (effet levier)	Commun
IC3	Nombre de bénéficiaires directs du projet/ de l'action	Commun
IC3*	O15: Nombre d'habitants bénéficiant de meilleurs services	Commun
IC4	Type porteur de projet	Commun
IC5	Nombre de partenaires impliqués dans le projet	Commun
IC6	Nombre de comité de suivi du projet	Commun
IC7	Projet innovant et/ou expérimental à l'échelle du GAL	Commun
IC8	Le projet a contribué à la transition énergétique ou écologique par son objet ou par ses dépenses	Commun
IS1-1	Nombre de personnes sensibilisées aux enjeux de transition écologique, économique et sociale	FA1
IS1-2	Typologie des personnes sensibilisées	
IS1-3	Typologie des modes de sensibilisation	
IS1-4	Nombre de supports-équipements et ou événements de sensibilisation (en fonction des réponses précédentes)	
IS1-5	Thématiques concernées par le projet	
IS2-1	Type de soutien	FA2
IS2-2	Projet contribuant à renforcer l'économie de proximité	
IS2-3	Contribution du projet à la filière	
IS2-4	Contribution du projet à l'amélioration de la visibilité de la filière	
IS2-5	Projet participant au développement d'une économie circulaire	
IS2-6	Type de réduction ou valorisation permis par le projet	
IS3-1	Type de soutien	FA3
IS3-2	Projet contribuant à renforcer l'économie de proximité	
IS3-3	Evolution du CA	
IS3-4	Filière durable principale dans lequel le projet s'inscrit	
IS3-5	Contribution du projet à la filière	
IS3-6	Contribution du projet à l'amélioration de la visibilité de la filière	
IS4-1	Nature de la valorisation ou préservation	FA4
IS4-2	Typologie des ressources valorisées	
IS5-1	Fréquentation prévisionnelle	FA5
IS5-2	Fréquentation réalisée	
IS5-3	Typologie d'offres touristiques créées	
IS6-1	Type de service concerné	FA6
IS6-2	Nb de nouveaux services créés	
IS6-3	Nb de services améliorés	
IS6-4	Type de services concernés par le projet	
IS7-1	Type d'amélioration du service	FA7
IS7-2	Nature des actions du projet	
IS8-1	Nature du partenariat	FA8

Code	Indicateurs	FA
IS8-2	Multisectorialité du partenariat	
IS9-1*	Taux de consommation de l'enveloppe	FA9
IS9-2*	Part des dossiers programmés sur les dossiers éligibles reçus	
IS9-3*	Part des dossiers payés sur les dossiers programmés	
IS9-4*	Délai entre l'avis d'opportunité et le passage en programmation	
IS9-5*	Délai d'instruction moyen	
IS9-6*	Délai entre la demande de paiement et le versement de l'aide	
IS9-7*	Perception des délais selon les porteurs de projets	
IS9-8*	Nombre de dossiers déposés (formulaire)	
IS9-9*	Nombre de dossiers soldés	
IS9-10*	Accessibilité de la procédure selon les porteurs de projets	
IS9-11*	Diversité des porteurs de projet : répartition des projets selon le type de porteur	
IS9-12*	Nombre de comités de programmation	
IS9-13*	Taux de présence des membres au Comité de programmation (publics et privés) tout au long de la vie du programme	
IS9-14*	Nombre de réunions techniques de coopération avec les GAL limitrophes	
IS9-15*	Nombre de contacts ayant débouchés sur le dépôt d'un dossier	
IS9-16*	Part de la charge de travail de l'animateur dédiée 1/ à l'animation, 2/ à l'accompagnement des porteurs	
IS9-17*	Nombre d'actions d'animation	
IS9-18*	Existence d'outils à destination du porteur de projet (Guide porteur, FAQ)	
IS9-19*	Nombre de supports ou d'outils de communication produits sur la stratégie Leader	
IS9-20*	Utilisation d'outils de suivi du GAL par l'équipe technique	
IS9-21*	Nombre de participations aux réunions du réseau rural, de l'Autorité de Gestion, de l'ASP et des GAL	



Tableau de bord de suivi-évaluation détaillé

Légende

indicateurs liés à la FA

spécifique à chaque GAL

transversal aux 2 GALs (RRR)

Irég : Indicateurs liés au 3 QE régionales

Iréa : indicateur de réalisation

Ires : indicateur de résultat

FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
				<i>Définition précise de l'indicateur intégrant toute précision utile à son calcul (périmètre à considérer, formule si nécessaire...)</i>	<i>Modalités de collecte : indiquer la source de la donnée, le mode de collecte</i>	<i>Temporalité de la collecte : échéance et fréquence de collecte. Indiquer éventuellement à quel moment de la vie des dossiers elle est collectée</i>	<i>indiquer unité et/ou typologie</i>
		IC1	Nb d'emplois créés suite au projet	Les emplois créés sont mesurés en équivalents temps plein (ETP) annuels : 1 CDD de 6 mois à 100% équivaut à 0,5 ETP ; de la même façon, 1 CDD d'un an à 50% équivaut 0,5 ETP.	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre ETP

FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
FA1 - Faire évoluer les comportements et les pratiques par des actions d'éducation à l'environnement auprès de l'ensemble des citoyens et acteurs publics et privés du territoire	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs Leader (en termes d'emploi, d'innovation, de mobilisation collective et de transition écologique) ?	IC2	Sans le soutien de LEADER ces emplois auraient-ils été créés ? (effet levier)		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Oui de la même façon, Oui mais plus étalé dans le temps, Oui mais pour moins d'ETP, Non, NA
		IC3	O15: Nombre d'habitants bénéficiant de meilleurs services	Double indicateur : saisie par l'animateur (macro - population de la commune bénéficiaire), et par le porteur (bénéficiaires de l'action directe)	Population communale ou GAL	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre d'habitants
		IC4	Type porteur de projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Collectivité territoriale / Etablissement public / Association-Fédération / Entreprise non agricole / Entreprise agricole
		IC5	Nombre de partenaires impliqués dans le projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de partenaires
		IC6	Nombre de comité de suivi du projet	Nombre de réunions impliquant les parties prenantes du projet, à son élaboration et/ou son suivi et/ou son évaluation.	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de comités
		IC7	Projet innovant et/ou expérimental à l'échelle du GAL	cf. points attribués dans la grille de sélection (0 = non ou 20 = oui)	Grille de sélection	Dépôt dossier	oui / non
		IC8	Le projet a contribué à la transition énergétique ou écologique par son objet ou par ses dépenses	cf. points attribués dans la grille de sélection (0, 8 ou 15) - part des dépenses éco-responsables	Grille de sélection	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	<25% / 25% - 50% / >50%



FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs fixés en termes d'éducation à l'environnement ? Par quels moyens les populations du territoire ont-elles été sensibilisées à l'environnement ?	IS1-1	Nombre de personnes sensibilisées aux enjeux de transition écologique, économique et sociale		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre
		IS1-2	Typologie des personnes sensibilisées		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	Grand public / Jeunes (moins de 25 ans) / Entreprises / Autre (à préciser)
		IS1-3	Typologie des modes de sensibilisation		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	Supports de communication / Evènements / Produits / Formations / Autre (à préciser)
		IS1-4	Nombre de supports-équipements et ou évènements de sensibilisation (en fonction des réponses précédentes)		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre

FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
		IS1-5	Thématiques concernées par le projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux / Préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et protection des paysages / Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public / Production d'énergies renouvelables locales / Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports
FA2 - Mettre en place une filière économique basée sur le traitement, la transformation, la valorisation et la réutilisation des déchets	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs Leader en termes d'emploi, d'innovation, de mobilisation collective et de transition écologique ?	IC1	Nb d'emplois créés suite au projet	Les emplois créés sont mesurés en équivalents temps plein (ETP) annuels : 1 CDD de 6 mois à 100% équivaut à 0,5 ETP ; de la même façon, 1 CDD d'un an à 50% équivaut 0,5 ETP.	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre ETP
		IC2	Sans le soutien de LEADER ces emplois auraient-ils été créés ? (effet levier)		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Oui de la même façon, Oui mais plus étalé dans le temps, Oui mais pour moins d'ETP, Non, NA
		IC3	O15: Nombre d'habitants bénéficiant de meilleurs services		Population communale ou GAL	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre d'habitants



FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
		IC4	Type porteur de projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Association loi 1901 / Etablissement public / EPCI / Collectivité locale / Entreprise / Entreprise agricole / Chambre consulaire
		IC5	Nombre de partenaires impliqués dans le projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de partenaires
		IC6	Nombre de comité de suivi du projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de comités
		IC7	Projet innovant et/ou expérimental à l'échelle du GAL	cf. points attribués dans la grille de sélection (0 = non ou 20 = oui)	Grille de sélection	Dépôt dossier	oui / non
		IC8	Le projet a contribué à la transition énergétique ou écologique par son objet ou par ses dépenses	cf. points attribués dans la grille de sélection (0, 8 ou 15)	Grille de sélection	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	<25% / 25% - 50% / >50%
		IS2-1	Type de soutien	Soutien direct à une entreprise / soutien indirect, l'aide LEADER concerne une structure intermédiaire	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Direct / indirect

FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs fixés en termes de valorisation des déchets ? La stratégie du GAL a-t-elle contribué à l'émergence d'une filière "déchets" ?	IS2-2	Projet contribuant à renforcer l'économie de proximité	« L'économie de proximité est un modèle de développement basé sur la proximité géographique des acteurs... L'économie de proximité permet de favoriser une diversification et un ancrage des activités économiques, tout en répondant aux besoins économiques des populations locale et régionale, voire internationale » (source AMI)	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Coopérations entre acteurs et partenariats locaux (création d'un réseau, d'accords commerciaux, de structures collectives...) / Commercialisation de nouveaux produits ou services qui rébondent à un besoin identifié / Commercialisation de nouveaux produits ou services qui visent à diversifier l'activité de la structure / autre
		IS2-3	Contribution du projet à la filière		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	Amélioration de la complétude, solidité, intégration de la filière, Aucune, NA
		IS2-4	Contribution du projet à l'amélioration de la visibilité de la filière		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	oui, non, NA
		IS2-5	Projet participant au développement d'une économie circulaire		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	oui, non, NA



FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
		IS2-6	Type de réduction ou valorisation permis par le projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	déchets alimentaires / déchets verts / déchets issus du secteur industriel ou artisanal ou commercial / déchets domestiques et encombrants / autre
FA3 - Soutenir les filières locales de l'économie verte et les initiatives économiques responsables	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs Leader en termes d'emploi, d'innovation, de mobilisation collective et de transition écologique ?	IC1	Nb d'emplois créés suite au projet	Les emplois créés sont mesurés en équivalents temps plein (ETP) annuels : 1 CDD de 6 mois à 100% équivaut à 0,5 ETP ; de la même façon, 1 CDD d'un an à 50% équivaut 0,5 ETP.	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre ETP
		IC2	Sans le soutien de LEADER ces emplois auraient-ils été créés ? (effet levier)		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Oui de la même façon, Oui mais plus étalé dans le temps, Oui mais pour moins d'ETP, Non, NA
		IC3	O15: Nombre d'habitants bénéficiant de meilleurs services		Population communale ou GAL	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre d'habitants
		IC4	Type porteur de projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Association loi 1901 / Etablissement public / EPCI / Collectivité locale / Entreprise / Entreprise agricole / Chambre consulaire
		IC5	Nombre de partenaires impliqués dans le projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de partenaires

FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
		IC6	Nombre de comité de suivi du projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de comités
		IC7	Projet innovant et/ou expérimental à l'échelle du GAL	cf. points attribués dans la grille de sélection (0 = non ou 20 = oui)	Grille de sélection	Dépôt dossier	oui / non
		IC8	Le projet a contribué à la transition énergétique ou écologique par son objet ou par ses dépenses	cf. points attribués dans la grille de sélection (0, 8 ou 15)	Grille de sélection	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	<25% / 25% - 50% / >50%
	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs fixés en termes de soutien à une économie verte et responsable ?	IS3-1	Type de soutien	Soutien direct à une entreprise / soutien indirect, l'aide LEADER concerne une structure intermédiaire	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Direct / indirect
		IS3-2	Projet contribuant à renforcer l'économie de proximité	« L'économie de proximité est un modèle de développement basé sur la proximité géographique des acteurs... L'économie de proximité permet de favoriser une diversification et un ancrage des activités économiques, tout en répondant aux besoins économiques des populations locale et régionale, voire internationale » (source AMI)	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Coopérations entre acteurs et partenariats locaux (création d'un réseau, d'accords commerciaux, de structures collectives...) / Commercialisation de nouveaux produits ou services qui rébondent à un besoin identifié / Commercialisation de nouveaux produits ou services qui visent à diversifier l'activité de la structure / autre



FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
		IS3-3	Evolution du CA	Evolution prévisionnelle au moment du dépôt et mesurée au moment du bilan	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	euros
		IS3-4	Filière durable principale dans lequel le projet s'inscrit		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Écoconstruction / Economie d'énergie, réduction énergétique / Énergies renouvelables / agriculture durable et de proximité / Aucune
		IS3-5	Contribution du projet à la filière		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	Amélioration de la complétude, solidité, intégration de la filière, Aucune, NA
		IS3-6	Contribution du projet à l'amélioration de la visibilité de la filière		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	oui, non, NA
FA4 - Créer, préserver et faire rayonner des espaces structurants de connaissance, de valorisation des ressources environnementales et culturelles locales, outils de développement touristique et de cohésion sociale	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs Leader en termes d'emploi, d'innovation, de mobilisation collective et de transition écologique ?	IC1	Nb d'emplois créés suite au projet	Les emplois créés sont mesurés en équivalents temps plein (ETP) annuels : 1 CDD de 6 mois à 100% équivaut à 0,5 ETP ; de la même façon, 1 CDD d'un an à 50% équivaut 0,5 ETP.	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre ETP
		IC2	Sans le soutien de LEADER ces emplois auraient-ils été créés ? (effet levier)		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Oui de la même façon, Oui mais plus étalé dans le temps, Oui mais pour moins d'ETP, Non, NA

FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
		IC3	O15: Nombre d'habitants bénéficiant de meilleurs services		Population communale ou GAL	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre d'habitants
		IC4	Type porteur de projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Association loi 1901 / Etablissement public / EPCI / Collectivité locale / Entreprise / Entreprise agricole / Chambre consulaire
		IC5	Nombre de partenaires impliqués dans le projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de partenaires
		IC6	Nombre de comité de suivi du projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de comités
		IC7	Projet innovant et/ou expérimental à l'échelle du GAL	cf. points attribués dans la grille de sélection (0 = non ou 20 = oui)	Grille de sélection	Dépôt dossier	oui / non
		IC8	Le projet a contribué à la transition énergétique ou écologique par son objet ou par ses dépenses	cf. points attribués dans la grille de sélection (0, 8 ou 15)	Grille de sélection	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	<25% / 25% - 50% / >50%
		IS4-1	Nature de la valorisation ou préservation		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	actions de promotion – communication / réalisation d'aménagements / création et/ou mise en réseau / études / autre



FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs fixés en termes de valorisation et la préservation des ressources du territoire ?	IS4-2	Typologie des ressources valorisées		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Environnement : biodiversité / paysages / géologie ; Culture : création artisanique / savoir-faire agricoles / savoir-faire artisanaux ; Historique : patrimoine bâti / patrimoine vernaculaire / autre
FA5 - Créer des offres touristiques basées sur la biodiversité, la culture et les savoir-faire locaux	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs Leader en termes d'emploi, d'innovation, de mobilisation collective et de transition écologique ?	IC1	Nb d'emplois créés suite au projet	Les emplois créés sont mesurés en équivalents temps plein (ETP) annuels : 1 CDD de 6 mois à 100% équivaut à 0,5 ETP ; de la même façon, 1 CDD d'un an à 50% équivaut 0,5 ETP.	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre ETP
		IC2	Sans le soutien de LEADER ces emplois auraient-ils été créés ? (effet levier)		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Oui de la même façon, Oui mais plus étalé dans le temps, Oui mais pour moins d'ETP, Non, NA
		IC3	O15: Nombre d'habitants bénéficiant de meilleurs services		Population communale ou GAL	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre d'habitants
		IC4	Type porteur de projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Association loi 1901 / Etablissement public / EPCI / Collectivité locale / Entreprise / Entreprise agricole / Chambre consulaire

FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
		IC5	Nombre de partenaires impliqués dans le projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de partenaires
		IC6	Nombre de comité de suivi du projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de comités
		IC7	Projet innovant et/ou expérimental à l'échelle du GAL	cf. points attribués dans la grille de sélection (0 = non ou 20 = oui)	Grille de sélection	Dépôt dossier	oui / non
		IC8	Le projet a contribué à la transition énergétique ou écologique par son objet ou par ses dépenses	cf. points attribués dans la grille de sélection (0, 8 ou 15)	Grille de sélection	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	<25% / 25% - 50% / >50%
	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs fixés en termes d'offre touristique valorisant la biodiversité, la culture et les savoirs faire locaux ?	IS5-1	Fréquentation prévisionnelle		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	Nb/an
		IS5-2	Fréquentation réalisée		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	Nb/an
		IS5-3	Typologie d'offres touristiques créées		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	savoir-faire locaux / agrotouristiques / culturelles / biodiversité / autre



FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
FA6 - Améliorer l'offre de services à la population qui favorisent le lien entre les habitants et entre les générations	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs Leader en termes d'emploi, d'innovation, de mobilisation collective et de transition écologique ?	IC1	Nb d'emplois créés suite au projet	Les emplois créés sont mesurés en équivalents temps plein (ETP) annuels : 1 CDD de 6 mois à 100% équivaut à 0,5 ETP ; de la même façon, 1 CDD d'un an à 50% équivaut 0,5 ETP.	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre ETP
		IC2	Sans le soutien de LEADER ces emplois auraient-ils été créés ? (effet levier)		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Oui de la même façon, Oui mais plus étalé dans le temps, Oui mais pour moins d'ETP, Non, NA
		IC3	O15: Nombre d'habitants bénéficiant de meilleurs services		Population communale ou GAL	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre d'habitants
		IC4	Type porteur de projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Association loi 1901 / Etablissement public / EPCI / Collectivité locale / Entreprise / Entreprise agricole / Chambre consulaire
		IC5	Nombre de partenaires impliqués dans le projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de partenaires
		IC6	Nombre de comité de suivi du projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de comités
		IC7	Projet innovant et/ou expérimental à l'échelle du GAL	cf. points attribués dans la grille de sélection (0 = non ou 20 = oui)	Grille de sélection	Dépôt dossier	oui / non

FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs fixés en termes de services à la population ? La population bénéficie-t-elle de services plus nombreux ou de meilleure qualité ?	IC8	Le projet a contribué à la transition énergétique ou écologique par son objet ou par ses dépenses	cf. points attribués dans la grille de sélection (0, 8 ou 15)	Grille de sélection	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	<25% / 25% - 50% / >50%
		IS6-1	Type de service concerné		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Commerce, Santé, Culture, Jeunesse, Mobilité, Autre
		IS6-2	Nb de nouveaux services créés		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de services
		IS6-3	Nb de services améliorés		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de services
		IS6-4	Type de services concernés par le projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	de développer le lien social, cohésion social, lien entre les habitants, vivre ensemble / de développer le lien intergénérationnel / d'expérimenter de nouveaux services / d'accompagner le vieillissement de la population / de favoriser les conditions d'accès à l'emploi / autre



FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
FA7 - Améliorer le maillage et l'accessibilité aux services	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs Leader en termes d'emploi, d'innovation, de mobilisation collective et de transition écologique ?	IC1	Nb d'emplois créés suite au projet	Les emplois créés sont mesurés en équivalents temps plein (ETP) annuels : 1 CDD de 6 mois à 100% équivaut à 0,5 ETP ; de la même façon, 1 CDD d'un an à 50% équivaut 0,5 ETP.	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre ETP
		IC2	Sans le soutien de LEADER ces emplois auraient-ils été créés ? (effet levier)		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Oui de la même façon, Oui mais plus étalé dans le temps, Oui mais pour moins d'ETP, Non, NA
		IC3	O15: Nombre d'habitants bénéficiant de meilleurs services		Population communale ou GAL	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre d'habitants
		IC4	Type porteur de projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Association loi 1901 / Etablissement public / EPCI / Collectivité locale / Entreprise / Entreprise agricole / Chambre consulaire
		IC5	Nombre de partenaires impliqués dans le projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de partenaires
		IC6	Nombre de comité de suivi du projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de comités
		IC7	Projet innovant et/ou expérimental à l'échelle du GAL	cf. points attribués dans la grille de sélection (0 = non ou 20 = oui)	Grille de sélection	Dépôt dossier	oui / non

FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
		IC8	Le projet a contribué à la transition énergétique ou écologique par son objet ou par ses dépenses	cf. points attribués dans la grille de sélection (0, 8 ou 15)	Grille de sélection	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	<25% / 25% - 50% / >50%
	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs fixés en termes d'accessibilité aux services et le maillage ?	IS7-1	Type d'amélioration du service		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Nouveau service / développement d'un service existant (élargissement géographique/fréquence) / amélioration d'un service existant (lié à la qualité du service) / autre
		IS7-2	Nature des actions du projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Développement d'une mobilité alternative et/ou de mobilités douces / Développement d'outils d'information pour permettre une meilleure lisibilité des transports - Développement des TIC / Développement de l'intermodalité / Développement de l'itinérance / Développement de lieux décentralisés de services / autre
Coopérer et échanger pour mieux entreprendre	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs Leader en termes d'emploi, d'innovation, de mobilisation collective et de transition écologique ?	IC1	Nb d'emplois créés suite au projet	Les emplois créés sont mesurés en équivalents temps plein (ETP) annuels : 1 CDD de 6 mois à 100% équivaut à 0,5 ETP ; de la même façon, 1 CDD d'un an à 50% équivaut 0,5 ETP.	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre ETP
		IC2	Sans le soutien de LEADER ces emplois auraient-ils été créés ? (effet levier)		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Oui de la même façon, Oui mais plus étalé dans le temps, Oui mais pour moins d'ETP, Non, NA



FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
		IC3	O15: Nombre d'habitants bénéficiant de meilleurs services		Population communale ou GAL	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre d'habitants
		IC4	Type porteur de projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	Association loi 1901 / Etablissement public / EPCI / Collectivité locale / Entreprise / Entreprise agricole / Chambre consulaire
		IC5	Nombre de partenaires impliqués dans le projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de partenaires
		IC6	Nombre de comité de suivi du projet		à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	nombre de comités
		IC7	Projet innovant et/ou expérimental à l'échelle du GAL	cf. points attribués dans la grille de sélection (0 = non ou 20 = oui)	Grille de sélection	Dépôt dossier	oui / non
		IC8	Part de dépenses éco-responsables du projet	cf. points attribués dans la grille de sélection (0, 8 ou 15)	Grille de sélection	Dépôt dossier (prévu) / Clôture projet (réalisé)	<25% / 25% - 50% / >50%
	Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette FA permettent d'atteindre les objectifs fixés en termes de coopération ?	IS8-1	Nature du partenariat	Nature des partenaires	à demander dans la fiche projet / formulaire de demande	Dépôt dossier	régionaux / nationaux / internationaux
		IS8-2	Multisectorialité du partenariat		cf. grille de sélection	Dépôt dossier	oui / non

FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
Animation-gestion : Fonctionnement du GAL LEADER 2014-2020	Le mode de fonctionnement du GAL permet-il une mise en œuvre optimale et efficace de la démarche LEADER (communication, animation, implication des structures porteuses, implication du CoProg, etc.) ?	IS9-1	Taux de consommation de l'enveloppe	Evolution du taux	outils de suivi du GAL	Evolution annuelle	%
		IS9-2	Part des dossiers programmés sur les dossiers éligibles reçus	sur l'ensemble des dossiers éligibles reçus	outils de suivi du GAL		%
		IS9-3	Part des dossiers payés sur les dossiers programmés	sur l'ensemble des dossiers programmés	outils de suivi du GAL		%
		IS9-4	Délai entre l'avis d'opportunité et le passage en programmation		outils de suivi du GAL		nombre de jours
		IS9-5	Délai d'instruction moyen	Entre dépôt dossier demande de subvention (une fois passé en programmation) et premiers engagements financiers	outils de suivi du GAL		nombre de jours
		IS9-6	Délai entre la demande de paiement et le versement de l'aide		outils de suivi du GAL		nombre de jours
		IS9-7	Perception des délais selon les porteurs de projets		à demander en clôture de dossier	Clôture projet	cases à cocher (rapide / correct / long)
		IS9-8	Nombre de dossiers déposés (formulaire)		outils de suivi du GAL	Evolution trimestrielle	
		IS9-9	Nombre de dossiers soldés		outils de suivi du GAL	Evolution trimestrielle	nombre



FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
		IS9-10	Accessibilité de la procédure selon les porteurs de projets		à demander en clôture de dossier	Clôture projet	cases à cocher (facile / complexe / assez d'informations / manque d'informations)
		IS9-11	Diversité des porteurs de projet : répartition des projets selon le type de porteur		indicateur IPP1		
		IS9-12	Nombre de comités de programmation		outils de suivi du GAL		nombre
		IS9-13	Taux de présence des membres au Comité de programmation (publics et privés) tout au long de la vie du programme	Part des personnes présentes sur nombre total de membre au comité de programmation public / privé	outils de suivi du GAL		%
		IS9-14	Nombre de réunions techniques de coopération avec les GAL limitrophes		outils de suivi du GAL		nombre
		IS9-15	Nombre de contacts ayant débouchés sur le dépôt d'un dossier		outils de suivi du GAL		nombre
		IS9-16	Part de la charge de travail de l'animateur dédiée 1/ à l'animation, 2/ à l'accompagnement des porteurs		outils de suivi du GAL		%

FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse	
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence		
		IS9-17	Nombre d'actions d'animation		outils de suivi du GAL		nombre par type : Nombre de commission thématique (Comité de Programmation) / Nombre d'évènement de promotion du programme / Nombre d'animation territoriale (atelier, visite ...) / Nombre d'animation autre	
		IS9-18	Existence d'outils à destination du porteur de projet (Guide porteur, FAQ)		outils de suivi du GAL	Idem	Nombre par type : Nombre de réunion d'accompagnement collective / Nombre de guide du porteur distribué (19,2/19,3) / Nombre de clé USB farcie distribuée / Nombre de documents d'accompagnement réalisés / Nombre d'outils autre	
		IS9-19	Nombre de supports ou d'outils de communication produits sur la stratégie Leader				typologie :flyer, vidéo, posters...	nombre par type : Nombre d'articles postés sur le site internet du GAL / Nombre d'articles publiés sur les réseaux sociaux du GAL / Nombre de plaquette-flyers imprimé / Nombre d'article dans des bulletins municipaux / Nombre d'article ou de reportage presse (papier, radio, télévision ...) / Nombre de vidéo produite par le GAL / Nombre de panneau-kakemono réalisé / Nombre de goodies réalisé / Nombre de support-outil de communication autre
		IS9-20	Utilisation d'outils de suivi du GAL par l'équipe technique					oui / non



FA	Question évaluative correspondante (si pertinent)	Code	Intitulé de l'indicateur	Précisions générales sur les modalités de réponse			Format de réponse
				Précisions méthodologiques	Source de la donnée	Fréquence	
		IS9-21	Nombre de participations aux réunions du réseau rural, de l'Autorité de Gestion, de l'ASP et des GAL				nombre



BRL
Ingénierie



www.brl.fr/brli

Société anonyme au capital de 3 183 349 euros
SIRET : 391 484 862 000 19 - RCS : NÎMES B 391 484 862
N° de TVA intracom : FR 35 391 484 862 000 19

1105, avenue Pierre Mendès-France
BP 94001 - 30 001 Nîmes Cedex 5
FRANCE
Tél. : +33 (0) 4 66 87 50 85
Fax : +33 (0) 4 66 87 51 09
e-mail : brli@brl.fr